



secteur**public**

JUIN 2013

**LES SERVICES PUBLICS :
UNE VISION POUR LE QUÉBEC**

Avant-propos

Avec le présent document, le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP–CSN) souhaite lancer la réflexion en vue de nos prochaines négociations avec l'État québécois. Un tel exercice s'avère toujours audacieux : réunir les délégations de quatre fédérations de la CSN, représentant près de 170 000 membres, autour d'objectifs communs et d'une vision stratégique partagée. C'est un défi auquel nous nous attaquons depuis quelques mois.

Déjà, au début de l'année 2013, nous avons pu réunir les responsables politiques et les équipes-conseils des quatre fédérations afin d'amorcer, sans filet, les discussions quant à nos prochaines négociations. Où en sommes-nous? Quelles leçons tirer des négociations 2009-2010? Dans quel cadre les prochaines négociations s'inscriront-elles? Comment le contexte politique, économique, social et syndical a-t-il évolué depuis les trois dernières années? Le présent texte saura, nous l'espérons, illustrer le mieux possible la richesse de nos échanges.

Avant d'entamer les prochaines négociations, il demeure essentiel de partager certains éléments de réflexion sur la conjoncture actuelle. En regroupant plus de la moitié des effectifs de notre confédération, les négociations des secteurs public et parapublic représentent le plus grand exercice du genre. Elles se déroulent en plein dans l'espace public : nombreux sont les acteurs qui tenteront d'influer le processus en fonction de leurs intérêts respectifs. Voilà pourquoi il est primordial pour nous d'amorcer collectivement une réflexion commune quant au contexte dans lequel nous nous inscrivons, de partager des objectifs de négociation qui pourront rallier l'ensemble de nos membres et d'élaborer, tous ensemble, la meilleure stratégie pour parvenir à nos fins.

C'est à ce dialogue essentiel que le texte qui suit nous convie.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Les services publics : une vision pour le Québec	9
Main-d'œuvre recherchée!	9
Sortie de crise	11
Pour une meilleure gestion de nos services publics.....	11
Renforcer nos programmes de formation continue.....	13
Combattre la monopolisation du pouvoir par les structures d'encadrement	13
Services publics et développement durable.....	15
La rémunération, véritable enjeu pour 2015	17
Coordination des enjeux sectoriels	18
Place à la conjoncture.....	19
Conjoncture politique	21
Le 4 septembre 2012	22
Mandat minoritaire	23
Vers un « nouveau » PLQ?	23
Pendant ce temps, à Ottawa	24
Conjoncture économique	25
Le dogme de l'austérité remis en question?	25
Fiscalité	27
La dette publique.....	29
Dette des ménages	30
Conjoncture syndicale.....	33
Alliance et concurrence	33
Occuper l'espace public.....	34
« La reine ne négocie pas avec ses sujets »	35
Conjoncture populaire et sociale	37
Conjoncture dans les réseaux.....	39
Santé et services sociaux	39
Éducation	41
Enseignement supérieur.....	42
Organismes gouvernementaux	44
Au travail, maintenant!	47
Partager ces prémisses de cadre stratégique.....	47
Perspectives d'alliances.....	47

Vers un éventuel front commun?.....	48
Place aux consultations	48

Introduction

Retrouver notre droit de négocier, tel était notre objectif prioritaire lorsque nous avons amorcé nos préparatifs, avant d'entreprendre la négociation de 2009-2010. Nous désirions mettre un terme le plus rapidement possible au décret qui nous avait été imposé par le gouvernement Charest en décembre 2005.

À cette fin, la CSN et ses alliés syndicaux mettaient sur pied le plus grand front commun de l'histoire du Québec, rassemblant ainsi 475 000 travailleuses et travailleurs de l'État québécois autour d'un cadre stratégique et d'objectifs de négociation communs. En juin 2010, soit moins de trois mois après l'échéance de nos conventions collectives décrétées, la majorité des comités de négociation sectorielle et celui de la table centrale s'entendaient sur de nouveaux paramètres de convention collective.

Le tout ne se fit pas sans heurt. Nombreux sont les membres de nos comités de négociation qui se sont sentis pressés par un cadre stratégique accéléré ou qui ont trouvé difficile de faire certains choix dans le cadre d'une négociation ciblée. Plusieurs ont critiqué le fait que certaines matières à caractère pécuniaire (les primes, les disparités régionales et les assurances collectives, notamment) aient été négociées aux tables sectorielles. Certains ont également déploré que l'entente salariale ne soit pas à la hauteur de la mobilisation et de la force du Front commun.

Nous pourrions discuter amplement des mérites du dernier règlement salarial, mais là n'est pas notre objectif. L'exercice du bilan a été mené, il nous importe d'en conserver les conclusions afin de nous projeter vers l'avant. Nous nous contenterons ici de souligner l'introduction de clauses d'améliorations salariales liées à l'évolution de l'économie québécoise. Celles-ci ont déjà porté leurs fruits, mais nous devons attendre 2015 pour voir jusqu'à quel point elles auront été bénéfiques. Soulignons que l'enchâssement, dans nos conventions, du principe de partage de la croissance de la richesse collective (PIB nominal) avec les salarié-es de l'État constitue une première dans l'histoire du secteur public québécois.

Depuis 1989, certains groupes ont pu obtenir une amélioration de leur pouvoir d'achat en fonction de leur progression dans les échelles salariales ou encore par des ajustements particuliers comme le règlement sur l'équité salariale. Toutefois, si nous ne tenons compte que des augmentations paramétriques de nos échelles, nous n'avons pas eu d'amélioration de notre pouvoir d'achat, mais bien un appauvrissement. Voilà pourquoi nous nous proposons de faire de la rémunération le véritable enjeu de notre prochaine négociation.

Une telle entreprise n'est pas sans risque : les demandes d'augmentation salariale des employé-es de l'État n'ont jamais été bien accueillies par la population – et le climat actuel est peut-être encore pire ! Nous devons renverser le discours général d'austérité budgétaire pour faire valoir que sans réinvestissement dans nos services publics, bien peu de gens voudront faire carrière dans le secteur public au terme de nos prochaines conventions. Les besoins criants en matière de renouvellement de la main-d'œuvre et les difficultés croissantes de recrutement ne peuvent être ignorés plus longtemps, tout comme le rôle primordial joué par les services publics dans l'économie québécoise et la redistribution de la richesse, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

En dépit de ces vérités trop peu partagées, nous aurons la responsabilité de promouvoir nos réseaux publics, attaqués de toutes parts ces temps-ci, et de valoriser le travail de ceux et celles qui y consacrent corps et âme, jour après jour. À ce titre, il est de notre responsabilité de rallier le plus grand nombre de citoyens possible à notre vision d'un Québec progressiste. Nous devons contrer l'application du modèle néolibéral aux institutions gouvernementales québécoises et remettre de l'avant l'importance de nos réseaux publics. Nos opérations de mobilisation et de relations publiques devront donc être à la hauteur de cette nécessité.

Les services publics : une vision pour le Québec

MAIN-D'ŒUVRE RECHERCHÉE!

Au cours des prochaines années, le renouvellement de la main-d'œuvre sera source de préoccupation dans l'ensemble des secteurs de l'économie québécoise, y compris dans les services publics. En fait, nous estimons que nos prochaines conventions collectives couvriront une période qui sera marquée par le plus grand renouvellement de la main-d'œuvre du secteur public québécois, à une période où la main-d'œuvre se fera de plus en plus rare. D'ici 2020, c'est le tiers des travailleuses et des travailleurs du secteur public qui auront quitté le marché du travail. De ceux qui seront appelés à les remplacer, 54 % auront moins de 35 ans¹.

Cet important renouvellement de la main-d'œuvre s'inscrit également dans une forte progression de l'emploi au Québec, particulièrement dans nos réseaux. Dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale (selon les délimitations d'*Études économiques Desjardins*), la croissance de l'emploi entre 1990 et 2012 a été de 62,1 %. Comparativement, la croissance de la population, au cours de cette même période, a été de 15,1 % et celle de l'emploi global du Québec de 26,9 %. *Études économiques Desjardins* prévoit également que, dans le seul réseau de la santé, de 2012 à 2021, le taux de croissance annuel moyen sera de 1 %. « Dans les faits, il y aurait essentiellement 28 000 nouveaux emplois dans la santé, mais il faudra également remplacer les départs à la retraite »², note-t-on.

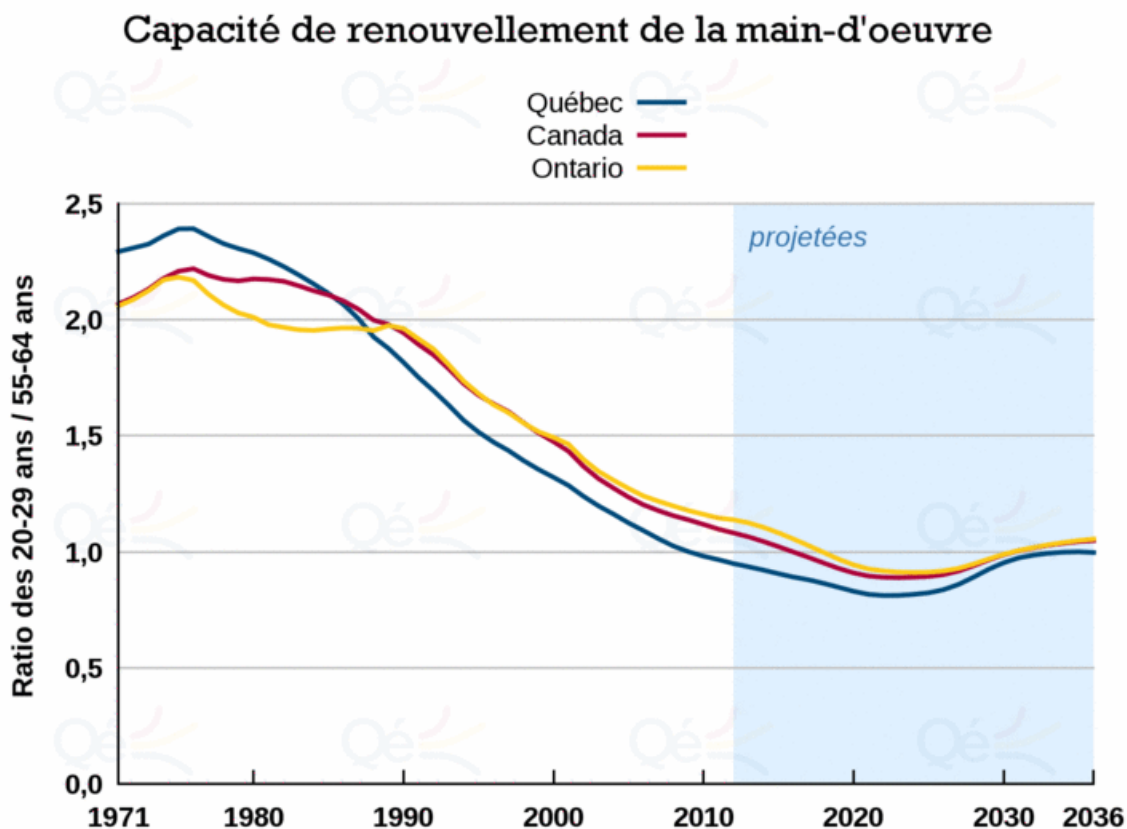
Nous vivons également une période marquée par un fort vieillissement de la population. Celui-ci crée une double pression sur les services publics québécois. D'une part, le contexte démographique ainsi occasionné (augmentation du nombre de retraité-es, diminution du pourcentage de la population au travail) apporte une plus grande difficulté pour recruter de nouveaux salarié-es, différents secteurs de l'économie (tant dans le secteur public que privé) se compétitionnant pour attirer une main-d'œuvre de plus en plus rare. D'autre part, le vieillissement de la population crée une pression à la hausse sur le panier de services offert par l'État québécois, notamment en matière de santé et de services sociaux.

Ces transformations majeures s'opèrent alors que le marché de l'emploi est en constante mutation. Au cours des dernières années, nous avons assisté au déclin du secteur manufacturier québécois. Notre économie est de plus en plus orientée vers les services. Au sein même du secteur public, les emplois se professionnalisent constamment. Ces changements ont un impact majeur sur les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui a trait à la formation continue, qui doivent s'adapter afin de permettre à l'ensemble de la population de maintenir et de rehausser leurs compétences en fonction de l'évolution du marché de l'emploi au Québec. Enfin, en fonction de la baisse démographique et de la diminution du nombre d'inscriptions dans les cégeps, certaines sommes pourraient être récupérées et conservées dans les établissements, afin d'être consacrées au développement de pôles d'innovation créateurs d'emploi.

¹ *Devenir une force d'attraction*, Les Affaires, octobre 2012.

² *Études économiques Desjardins. Emploi : le secteur de la santé et de l'assistance sociale avance au pas de course, pour combien de temps?*, mars 2013.

Comme le démontre le graphique inséré plus bas³, nous atteindrons, autour de 2020, un seuil historique en matière de rareté de main-d'œuvre : à peine 80 % des individus quittant le marché du travail seront remplacés par ceux qui y entreront. Déjà, au Québec, le ratio est descendu sous la barre du 1 pour 1 en 2010. C'est donc dire que nous entrons dans une période où tous les secteurs de l'économie, tant dans le public que dans le privé, auront à se concurrencer les uns les autres pour attirer des salarié-es issus d'un bassin de main-d'œuvre de plus en plus restreint.



Comme partie prenante aux prochaines négociations et soucieux de l'avenir de nos services publics, nous aurons la responsabilité de nous assurer d'y rendre attrayantes les conditions de travail pour les travailleuses et les travailleurs québécois. Nous devons également trouver les moyens de conserver l'expérience de ceux et celles qui y travaillent déjà. Enfin, nous devons utiliser la nécessité de l'attraction et de la rétention de la main-d'œuvre comme levier pour nos négociations.

Afin d'y parvenir, un sérieux coup de barre doit être donné. Il en va de la pérennité même de nos services publics : si, d'ici quelques années, plus personne ne veut travailler pour l'État québécois parce que les conditions y sont si peu attrayantes, c'est l'ensemble du système public qui sera menacé. Voilà pourquoi nous proposons les deux chantiers suivants en vue de nos prochaines négociations. Il importe d'abord d'améliorer la rémunération des employé-es de l'État, en particulier leurs conditions salariales. Mais nous croyons également qu'il importe d'améliorer les conditions de travail, particulièrement en ce qui a trait à la qualité de vie au travail, afin de renforcer la « capacité » des salarié-es des services

³ Institut Cirano. http://qe.cirano.qc.ca/graph/capacite_de_renouvellement_de_la_main_doeuvre

publics à exercer leur profession au meilleur de leurs capacités. Nous croyons qu'il s'agit des deux principaux facteurs d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, tous secteurs confondus.

SORTIE DE CRISE

Alors que la planète se relève difficilement d'une crise économique sans précédent, alors que la droite tente de faire diversion de sa propre implication dans cette crise en attaquant nos institutions d'entraide sociale et les politiques progressistes (tout en prétendant que si leur recette néolibérale n'a pas eu le succès escompté, c'est qu'elle n'a pas été appliquée avec assez de vigueur!), quelle sera la réplique de la CSN et de ses partenaires syndicaux au cours de la prochaine négociation du secteur public?

Nous devons bien sûr réaffirmer que les budgets alloués aux services publics constituent un investissement plutôt qu'une dépense. En investissant dans les services publics, le gouvernement québécois a l'occasion de contribuer à la croissance économique et de favoriser une plus grande équité sociale – un geste particulièrement important en période de sortie de crise. Comme le martèle Paul Krugman, prix Nobel d'économie, dans son essai *Sortez-nous de cette crise... maintenant!*, « [...] dans une économie profondément déprimée, quand les taux d'intérêt susceptibles d'être contrôlés par les autorités monétaires sont proches de zéro, il faut que l'État dépense davantage, pas moins. C'est une poussée de dépense fédérale qui a mis fin à la Grande Dépression et nous avons désespérément besoin aujourd'hui de quelque chose de ce type. » Un point de vue largement partagé par un autre Nobel d'économie, ancien vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale, Joseph Stiglitz⁴.

La contribution des services publics à la croissance économique et à la redistribution de la richesse est particulièrement frappante dans les régions du Québec. Alors que certaines d'entre elles ont été particulièrement touchées par le déclin du secteur manufacturier et de l'industrie du bois, où en serait leur vitalité économique sans l'apport crucial joué par les services publics et ceux et celles qui y travaillent? Dans plusieurs de nos régions, le secteur public agit comme principal employeur. Écarter le secteur public d'une stratégie de croissance économique relève d'un funeste aveuglement. Pourtant, les subventions au secteur privé sont monnaie courante lorsqu'il est question de revigorer la croissance économique. Mais investir dans le secteur public?

L'État a la responsabilité d'offrir une gamme de services visant à favoriser la participation et la réussite sociale de l'ensemble de la population québécoise. Plutôt que d'amoindrir, année après année, son panier de services, nous sommes d'avis que le gouvernement québécois a la possibilité de l'élargir et de le diversifier, afin de garantir une meilleure égalité des chances et un plus grand partage de la richesse collective, et ainsi de contribuer à l'essor économique du Québec.

POUR UNE MEILLEURE GESTION DE NOS SERVICES PUBLICS

Que ce soit dans nos discussions locales visant à préserver un nombre adéquat de personnel, pour améliorer l'offre de services d'un établissement, pour bonifier les salaires des ouvriers spécialisés ou

⁴ STIGLITZ Joseph. *Le prix de l'inégalité*, 2012.

pour amener le Conseil du trésor à améliorer la rémunération des 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public, à chaque occasion, la réponse est la même : « on n'a pas d'argent ».

Pourtant, chaque jour sur le terrain, nos membres constatent de multiples formes de gaspillage des fonds publics.

Dernier exemple en date : les accusations de fraude massive au CUSM. La formule de partenariat public-privé privilégiée par le gouvernement libéral dans la construction de ce vaste complexe médical et universitaire a ouvert toutes grandes les portes à la collusion entre les gestionnaires et les « partenaires privés ». Ce sont des dizaines de millions de dollars que les contribuables québécois se seraient littéralement fait voler.

La Commission Charbonneau nous rappelle chaque jour les vastes schèmes de corruption et de collusion mis en place par des entreprises privées, des fonctionnaires, des politiciens et des membres du crime organisé. La perte d'expertise de la fonction publique, amplifiée par la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, a ouvert la porte aux manigances des firmes de génie-conseil, dorénavant responsables de l'élaboration des appels d'offres et du suivi des travaux. Les exemples du CUSM et de l'Îlot voyageur de l'UQAM nous démontrent que les secteurs de la santé et de l'éducation ne sont pas à l'abri du détournement des biens publics.

Il serait laborieux de faire ici la recension de tous les exemples de sous-traitance qui gangrènent nos services publics⁵. Semaine après semaine, certains syndicats, encore trop peu nombreux, documentent les effets pervers de la sous-traitance : perte d'expertise à l'intérieur de nos réseaux, dégradation de la qualité des services et hausse de coûts pour l'État. L'exemple des ouvriers spécialisés, ou encore celui de la sous-traitance au CHUM, démontrent bien l'ensemble de ces conséquences et les pénuries de main-d'œuvre ainsi occasionnées.

Les agences privées de placement de personnel sont un autre exemple d'entreprises parasites qui font exploser les coûts des réseaux, particulièrement dans celui de la santé et des services sociaux. Mais force est de constater que si celles-ci peuvent réussir leurs opérations dans le secteur public, c'est que deux éléments interagissent : des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et un besoin de flexibilité d'emploi pour certains salarié-es du secteur public. Si les conditions de travail du secteur public étaient intéressantes, tant du point de vue de la rémunération que de l'aménagement du temps de travail, beaucoup moins d'employé-es se tourneraient vers les agences de placement. Les pénuries de main-d'œuvre seraient, somme toute, moins importantes.

Ainsi, en refusant d'améliorer les conditions de travail du secteur public, l'État contribue à :

1. pousser ses salarié-es vers le privé, notamment chez les agences de personnel;
2. occasionner des pénuries, comblées par le personnel d'agences, à des coûts plus élevés.

Cet engrenage en spirale, où chaque élément vient renforcer l'autre au fil du temps, ne peut tout simplement plus continuer. Pourquoi l'État laisse-t-il le secteur privé tirer profit d'une telle situation?

⁵ Au sujet de la tentation vers le privé dans le réseau de la santé, la nouvelle présidente de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, Diane Lavallée, souligne : « On peut perdre le contrôle sur les coûts, et là, il y a un problème. Apprécions ce que nous avons et ne glissons pas tranquillement [vers le privé] sous prétexte que le contexte financier est difficile ». *Le Devoir*, 18 avril 2013.

Pourquoi l'État ne prendrait-il pas en charge lui-même l'ensemble des besoins de main-d'œuvre? Nous sommes d'avis que les directions d'établissements et les différents ministères, en collaboration avec les organisations syndicales, auraient avantage à procéder à un examen minutieux des besoins de main-d'œuvre par secteurs, par titres d'emploi et par régions et devraient convenir de nouveaux mécanismes publics pour combler les besoins de main-d'œuvre, tout en répondant aux aspirations d'aménagement du temps de travail de nos membres, notamment en matière de conciliation famille-travail-études.

RENFORCER NOS PROGRAMMES DE FORMATION CONTINUE

Au Québec, près d'un adulte sur trois, soit 1,5 million d'individus, suit un programme de formation continue. Pour la CSN, « l'apprentissage tout au long de la vie, la formation continue, est essentiel. Il permet aux travailleuses et aux travailleurs de s'adapter aux bouleversements du marché de l'emploi et de maintenir leurs capacités de mobilité, leur employabilité et leur autonomie. [...] Cependant, pour la majorité des adultes, la formation continue est une contrainte supplémentaire dans un horaire déjà chargé. La situation est plus difficile pour les femmes qui peinent déjà à concilier famille et travail. Pour faciliter l'accès à la formation continue, il faut donc diversifier les modes et les lieux d'apprentissage, et penser à offrir la formation durant les heures de travail. Ces avancées ne sauraient se faire sans une augmentation substantielle des mesures d'aide financées par les employeurs et par l'État. »⁶

Or, la situation qui prévaut actuellement dans les programmes de formation continue dans les collèges mine la capacité de l'État québécois de remplir cette mission. Le réseau collégial tient actuellement les enseignants des programmes de formation continue comme une catégorie de seconde classe : structure salariale désavantageuse, précarité d'emploi extrême, non-intégration des enseignants dans l'ensemble des programmes réguliers des établissements, etc. Pas surprenant qu'à la première occasion, les enseignants des programmes de formation continue veuillent améliorer leur sort en joignant les programmes réguliers – ou en quittant tout simplement l'enseignement collégial. Encore une fois, nous assistons à un problème d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre qui ne permet pas aux programmes de formation continue de remplir le rôle social qui leur est dévolu.

Voilà pourquoi nous sommes d'avis qu'il est urgent de régulariser le statut des enseignants des programmes de formation continue. Ceux-ci doivent obtenir les mêmes conditions de travail que leurs collègues des programmes réguliers. Nous devons également nous attaquer à la précarité d'emploi afin de contrer l'exode de ces enseignants vers d'autres milieux d'emploi. Enfin, nous devons rechercher une meilleure synergie entre la formation continue et les programmes réguliers. C'est ainsi que les établissements collégiaux pourront recruter et retenir le personnel enseignant nécessaire pour que les programmes de formation continue répondent aux besoins de mobilité et d'adaptabilité de la main-d'œuvre québécoise.

COMBATTRE LA MONOPOLISATION DU POUVOIR PAR LES STRUCTURES D'ENCADREMENT

Au cours des dernières années, des changements de structures importants ont été apportés à nos établissements. Celles-ci visaient trop souvent la création de super structures administratives. Ce fut évidemment le cas dans le réseau de la santé et des services sociaux : la création des CSSS, en 2003, a

⁶ Extraits de *L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale! Plateforme en éducation de la CSN | Résumé.*

mené à la fusion de multiples établissements distincts, dépassant parfois la vingtaine, en une seule entité administrative. Ces fusions se sont poursuivies, notamment dans les centres de réadaptation.

L'objectif avoué à tout coup? Permettre une meilleure organisation des ressources et des services, tout en diminuant les coûts. Ce que l'on constate à chaque occasion sur le terrain? Une explosion du nombre de cadres et une multiplication des contrôles administratifs du travail des salarié-es syndiqués, sans économie aucune.

On assiste en effet à un renforcement de la bureaucratie, une véritable dérive de l'organisation du travail qui se traduit par une monopolisation du pouvoir par les structures d'encadrement.

Les travailleuses et les travailleurs que nous représentons se plaignent de l'impact entraîné par cette situation sur leur prestation de travail. D'un côté, on augmente sans cesse les cadences et on diminue les ratios employés/bénéficiaires, de l'autre, on multiplie les formes de rapports que nos membres doivent remplir, après chaque acte posé, à l'attention d'une multitude de supérieurs hiérarchiques. Dans certains cas, près de 30 % du temps de travail est consacré à fournir statistiques et justifications des actes posés à l'appareil d'encadrement. Autant d'heures de travail qui ne sont pas accordées aux services directs à la population.

L'implantation de l'assurance-qualité, dans le milieu collégial, donnera inévitablement naissance à une multitude d'indicateurs quantitatifs qui devront dorénavant... être calculés et analysés! Nous risquons ainsi d'assister à une multiplication du nombre de cadres payés pour traiter ces nouvelles données. Autant de ressources financières qui n'iront ni dans le personnel enseignant, ni dans celui de soutien du réseau collégial. Un renforcement de la bureaucratie qui ne se traduira pas par une augmentation des services aux étudiants.

L'idée qu'il était possible de rendre l'administration publique semblable à la gestion du secteur privé a été mal inspirée, mal avisée et coûteuse pour les contribuables. [...] De nos jours, les fonctionnaires produisent toutes sortes de rapports et se démènent avec diverses obligations redditionnelles pour s'inventer un résultat financier. [...] Chaque année, des centaines de rapports sont charroyés au Parlement, où personne ne les lit dans la plupart des cas, à moins que l'un d'entre eux ne contienne des renseignements susceptibles d'embarrasser le gouvernement. [...] Les valeurs traditionnelles de la fonction publique ont été jetées à la poubelle, y compris l'engagement envers une culture de la parcimonie. Les efforts pour rendre le secteur public semblable au secteur privé sont venus perturber deux rôles distincts que les secteurs public et privé ont assumés à travers les âges. [...] Une telle approche entraîne une hausse vertigineuse des coûts indirects du gouvernement, qui ne peut être attribuée aux programmes et aux services offerts au public.

Donald J. Savoie, Fonctionnaires désemparés⁷

Cette « nouvelle quantification publique » regroupe des composants dont on nous rebat les oreilles depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'indicateurs de performance, variables quantitatives que les agents doivent renseigner eux-mêmes pour démontrer l'efficacité

⁷ L'auteur est titulaire de la chaire de recherche du Canada en administration publique et gouvernance à l'Université de Moncton. Publié sur <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201302/28/01-4626429-fonctionnaires-desempares.php>

de leur activité; des objectifs quantitatifs, que les instances dirigeantes leur assignent tout en cherchant à leur insuffler la « culture du résultat »; des tableaux de bord, qui permettent d'appréhender en un seul coup d'œil un grand nombre de données chiffrées; des classements identifiant les « bons élèves » et les moins bons en vue de distribuer primes et sanctions, etc. [...] Obligés de poursuivre des objectifs peu consistants, toujours mouvants, les agents souffrent d'un manque de clarté et de stabilité dans leur activité. Ils parlent souvent d'une « perte de sens ». Quant aux usagers des services publics, ils ont pu constater que le prétendu « mieux d'État » signifiait en réalité une baisse de la qualité des services publics. »

Isabelle Bruno et Emmanuel Didier, L'évaluation, arme de destruction⁸

C'est également l'autonomie professionnelle de nos membres qui est directement menacée par les tenants du *New Public Management*. Ne pourrions-nous pas contribuer à la réduction de l'encadrement en privilégiant le développement et la responsabilisation des équipes de travail? Nos membres désirent un encadrement professionnel leur permettant d'accomplir leurs tâches au meilleur de leurs capacités, pas une multiplication des contrôles administratifs de leurs supérieurs. Nous croyons qu'il est possible et souhaitable de développer de nouvelles formes de redditions de compte basées sur l'autonomie des équipes de travail.

En réduisant de la sorte le personnel-cadre, d'importantes économies de système pourraient être dégagées. Des sommes importantes qui pourraient être réinvesties dans nos réseaux afin d'améliorer les services directs à la population ainsi que notre qualité de vie au travail.

Afin d'y parvenir, nos syndicats doivent être prêts à s'impliquer dans une vaste opération d'organisation du travail. Nous connaissons les réticences de certains, compréhensibles lorsqu'on constate les ravages que les firmes comme Proaction peuvent commettre dans les réseaux de la santé et des services sociaux. Ceci ne veut pas dire que l'organisation du travail ne peut pas être abordée d'une perspective syndicale, sans faire le jeu de la partie patronale.

SERVICES PUBLICS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

On pourrait croire, à tort, que le concept de développement durable ne s'applique qu'à nos lacs et forêts. Un court rappel de certains extraits de la Loi sur le développement durable (une loi qui s'applique aux services publics) prend tout son sens à la lumière de nos prochaines négociations :

6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

a) « santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

⁸ *Le Monde diplomatique*, mai 2013.

b) « *équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

[...]

e) « *participation et engagement* » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) « *accès au savoir* » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

Nous croyons que nos orientations quant à la prochaine négociation s'inscrivent en droite ligne avec l'esprit du législateur lorsque cette loi fut adoptée, en 2006. Le renforcement et la diversification des services publics offerts à la population québécoise visent à soutenir la justice sociale, la solidarité entre les générations et une plus grande redistribution de la richesse.

Nous voulons également que nos prochaines négociations puissent s'attaquer sérieusement aux réels problèmes de morosité au travail et aux coûts astronomiques reliés à l'absentéisme⁹ autrement qu'en forçant des retours au travail précipités. Ces deux éléments constituent un fardeau financier énorme pour l'État québécois, qui mine sa capacité à dispenser convenablement les services auxquels la population s'attend.

Nous croyons qu'avec une réelle démarche d'organisation du travail visant l'implication des salarié-es dans les processus décisionnels, l'autonomisation des équipes de travail et un climat de travail sain, nous ne pouvons qu'améliorer l'efficacité de nos réseaux publics.

Amartya Sen, prix Nobel d'économie, a été salué pour avoir intégré le concept de « capacité » au sein de la recherche économique, à savoir « la liberté substantielle dont disposent les gens : ce qu'ils sont effectivement capables de faire, ce qu'ils peuvent se permettre de faire, ce qu'ils ont les ressources de faire. »¹⁰ Posons-nous la question : les travailleuses et les travailleurs des services publics ont-ils la liberté et les conditions de pratique pour exercer leur profession au meilleur de leurs capacités? Nous ne croyons pas. **Nous croyons que la morosité au travail, le surplus d'encadrement hiérarchique, la précarité de l'emploi et le trop peu d'autonomie professionnelle, entre autres facteurs, minent la capacité des salarié-es du secteur public à accomplir leur travail de la meilleure des façons. Voilà pourquoi il est urgent que les employeurs et le gouvernement, en collaboration avec les organisations syndicales, apportent dès maintenant des solutions à ces problèmes. C'est de cette façon que nous devons nous réapproprier le concept d'efficacité, dans une perspective résolument syndicale et progressiste, afin de mettre un terme à la vision simpliste du « faire plus avec moins ».**

⁹ Voir à ce sujet la section « Conjoncture dans les réseaux » du présent document.

¹⁰ SEN, Amartya et Odile Jacob. *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, 2003. (Voir aussi, du même auteur, *L'idée de justice*, Champs Essais, 2010.)

LA RÉMUNÉRATION, VÉRITABLE ENJEU POUR 2015

Des premières discussions initiées avec les fédérations du secteur public depuis le début de l'année, un consensus assez clair semble se dégager : la question de la rémunération doit constituer le véritable enjeu de nos prochaines négociations. Certes, la rémunération ne se limite pas qu'à la seule question du salaire. Cependant, nous sommes d'avis qu'au cours des prochaines négociations, l'accent doit être mis sur les salaires, puisque cet enjeu rassemble l'ensemble de nos membres autour d'un objectif commun.

Lorsqu'on compare les augmentations paramétriques des salaires avec l'évolution de l'inflation, force est de constater que, depuis 1989, ces augmentations accusent un retard de 10 % par rapport à la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC).

À l'heure actuelle, les différentes fédérations n'en sont pas toutes au même point quant à la définition de leurs priorités de négociation entourant la rémunération, notamment la question salariale.

Les fédérations du secteur public de la CSN doivent procéder à leurs consultations au début de l'automne 2013. Elles ont émis le souhait, lors des rencontres du Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP-CSN), de faire de la rémunération le véritable enjeu de la prochaine négociation.

L'instance de la FSSS-CSN s'est prononcée, en juin dernier, en adoptant la proposition suivante, en vue des prochaines négociations : « Que le salaire soit la priorité pour la fédération, tant pour son secteur public que privé ».

Ainsi, nous devons, au sortir de l'ensemble des consultations fédératives, rassembler nos quatre fédérations afin de nous harmoniser et de peaufiner nos revendications.

En plus de la question salariale, d'autres éléments de la rémunération pourraient se traduire par une augmentation de la rémunération globale comme, par exemple, la possibilité de revoir les mécanismes de progression dans les échelles salariales. Lors d'une ronde précédente, les professeur-es du réseau collégial s'étaient entendus avec le gouvernement pour accélérer cette progression afin de répondre aux problèmes de recrutement de la main-d'œuvre. Cette mesure d'attraction pourrait-elle être analysée et, possiblement, étendue à d'autres catégories d'emploi?

En dépit des gains incontestables obtenus lors du règlement de l'équité salariale, nos dernières discussions avec le Conseil du trésor nous amènent à croire que, pour ce dernier, la fameuse courbe de l'équité devrait dorénavant être élevée au statut de dogme. Le dossier des ouvriers spécialisés s'est buté à une fin de non-recevoir : hausser leur salaire entraînerait un déplacement de la courbe de l'équité salariale. L'ensemble des autres catégories devrait donc être revu à la hausse, entraînant ainsi des coûts considérables pour l'État. Plus récemment, les négociations concernant les avocats des centres jeunesse (afin que ceux-ci obtiennent la parité salariale avec les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État, qui eux sont hors du réseau de la santé et des services sociaux) se sont butées à cette même fin de non-recevoir, et ce, malgré que ces derniers constituent une catégorie mixte et ne peuvent, de ce fait, avoir d'incidence sur la courbe d'équité salariale. Le modèle mathématique semble confiné à sa pureté théorique, incapable de répondre aux besoins du réel. En bref, une nouvelle façon de se faire dire non.

Le secteur public québécois se doit d'être concurrentiel afin d'attirer et de retenir les travailleurs et les travailleuses en période d'intense renouvellement de la main-d'œuvre. Un réel exercice de comparaison salariale avec le secteur privé reste donc à faire. À ce titre, nous pourrions ressortir les données annuelles de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, comme elles sont basées sur le salaire moyen, elles ne démontrent pas toute l'amplitude du retard des salaires du secteur public. Nous croyons qu'il faut analyser plus en profondeur l'iniquité salariale du secteur public comparativement au secteur privé.

Lorsqu'on compare les *premiers échelons* des échelles salariales, le secteur public accuse un retard supérieur à celui constaté entre les salaires moyens de ces deux secteurs. Cet écart salarial mine la capacité du secteur public à attirer la main-d'œuvre entrant sur le marché du travail.

Également, lorsqu'on compare les *sommets* des échelles salariales, le secteur public accuse un retard salarial plus grand, encore une fois, que celui constaté entre les salaires moyens de ces deux secteurs. Ce sont les aspirations salariales à long terme qui demeurent ainsi bloquées dans le secteur public. Cette réalité ne contribue en rien à la rétention de la main-d'œuvre : quiconque voulant améliorer sa rémunération peut acquérir de l'expérience dans les réseaux publics, pour ensuite passer au privé, afin de bénéficier d'une échelle salariale dont le sommet est supérieur à ceux du secteur public.

Lorsqu'on considère que le personnel du secteur public est composé à 75 % de femmes, nous sommes devant un véritable plafond de verre. En bloquant les échelles salariales de la sorte, c'est une véritable discrimination sexuelle, systémique, que l'État applique. Nous devons nous y attaquer.

Enfin, notons que si la rémunération devient l'enjeu de notre négociation, nous aurons à négocier à la table centrale *tous* les éléments de rémunération, y compris les primes, les disparités régionales, l'assurance collective, le régime de retraite ainsi que les enjeux de relativité salariale. Notre dernière expérience en front commun, où les primes, notamment, ont été discutées aux tables sectorielles, nous confirme cette nécessité.

COORDINATION DES ENJEUX SECTORIELS

Établir la question de la rémunération comme véritable enjeu de négociation implique nécessairement une grande coordination des tables sectorielles. Il en va de notre crédibilité : nous ne pouvons pas demander, d'un côté, d'importantes améliorations de la rémunération tout en déposant, de l'autre, un lourd cahier de revendications sectorielles à incidence pécuniaire. Nous devons faire des choix afin de demeurer cohérents quant à nos priorités. Ainsi, une évaluation minutieuse du coût des projets sectoriels de négociation devra être effectuée. Nous devons, tous ensemble, arbitrer nos différentes revendications.

En résumé, nous devons :

1. Évaluer le taux d'augmentation du coût de nos prochaines conventions collectives;
2. Identifier les proportions du coût global que nous souhaitons attribuer :
 - a) à la rémunération
 - b) aux revendications sectorielles

Bien entendu, dans un souci de cohérence, établir la rémunération comme enjeu de négociation implique que nous devons contenir nos revendications sectorielles à incidence pécuniaire. Toutefois, plusieurs objectifs en matière d'organisation du travail peuvent être négociés aux tables sectorielles sans handicaper nos revendications de rémunération. Ainsi, nous croyons que nous devons coordonner certains enjeux sectoriels communs et les négocier, à la table centrale. Certaines composantes du secteur public CSN auraient également avantage à mettre en commun certaines revendications, voire à partager une seule et même table de négociation.

PLACE À LA CONJONCTURE

Avec de telles orientations, nous sommes confiants de pouvoir rallier une vaste majorité de nos membres à nos objectifs. Néanmoins, encore une fois, la conjoncture politique, sociale et économique ne nous est pas automatiquement favorable. Voilà pourquoi il importe maintenant d'analyser l'environnement en constante mutation dans lequel nous serons appelés à évoluer au cours des prochaines négociations...

Conjoncture politique

Lors des élections de septembre 2012, les Québécoises et les Québécois ont mis un terme à près de dix années de règne libéral. Au cours de celui-ci, les différents gouvernements de Jean Charest ont profondément modifié nos réseaux publics, notamment en matière de relations de travail.

Le cas du réseau de la santé et des services sociaux est particulièrement éloquent : la création des CSSS, malgré l'objectif avoué de rationaliser les effectifs et d'améliorer la gestion, a plutôt donné vie à des mégastuctures et une prolifération du nombre de gestionnaires, au détriment des services directs à la population. En votant la loi 30, d'un même souffle législatif, le gouvernement Charest n'a pas seulement chamboulé nos unités d'accréditation syndicale : c'est l'ensemble du travail et de la vie syndicale qui s'en est trouvé profondément modifié.

Il faut également rappeler que, dès l'adoption de la loi 25 fusionnant les établissements de santé et de services sociaux, la CSN avait émis l'inquiétude que de telles mégastuctures dans le réseau public finiraient par attirer le secteur privé. Les entreprises, peu intéressées de s'immiscer dans la gestion d'un petit CLSC, pourraient finir par trouver d'intéressants potentiels d'affaires lorsque les fusions seront complétées. Le recours aux partenariats public-privé dans la construction des deux centres hospitaliers universitaires de Montréal a malheureusement confirmé nos craintes.

Élu avec la perception d'avoir un mandat de réingénierie de l'État, le gouvernement libéral n'a pas tardé à mettre de l'avant sa vision du développement du Québec. Privatisation, sous-traitance et partenariats public-privé ont pris le relais pour la construction de nos infrastructures et la prestation de certains services publics. Le résultat est désolant : dépassements de coûts, collusion, fraudes... Les récentes arrestations d'acteurs impliqués dans la construction du CUSM n'en sont qu'un exemple parmi (trop) d'autres.

Sentiment d'impuissance, complaisance? Malheureusement, nos nombreuses batailles syndicales sur ces questions ne sont pas parvenues à sortir la population de son indifférence face à l'application du modèle néolibéral à nos services publics.

Les dernières années du régime libéral ont été marquées par de nombreux scandales. Le refus, pendant plus de deux ans, de mettre sur pied une commission d'enquête sur l'industrie de la construction n'a eu pour effet que d'amplifier le cynisme de la population devant les allégations, aujourd'hui entendues par la Commission Charbonneau, de collusion et de corruption entre firmes et partis politiques. Alors qu'on nous parle d'austérité budgétaire et d'atteinte du déficit zéro, des centaines de millions en fonds publics ont été dilapidés en pots de vin et en retour d'ascenseur.

On pourrait conclure que les libéraux, durant leur règne, ont prôné une diminution de la taille de l'État. Nous sommes plutôt d'avis que le Parti libéral a procédé à une réorientation du rôle de l'État, dorénavant au service des « amis » du secteur privé. Le comportement du gouvernement libéral à l'égard de la gestion des ressources naturelles confirme notre analyse.

Le Plan Nord avancé par les libéraux aura permis à la population québécoise de s'approprier le débat sur notre gestion des ressources naturelles. Devant l'absence d'un véritable régime de redevances minières, le gouvernement libéral donnait l'impression de vouloir mettre les fonds publics à la disposition des

entreprises : routes, électrification à rabais, l'État se mettait au service des compagnies minières afin qu'elles puissent maximiser leurs profits. Le laxisme libéral en matière de régulation fut également mis au jour dans le dossier des gaz de schiste : du jour au lendemain, la population de nombreuses régions du Québec apprenait l'existence de forages et de fracturation hydraulique menaçant leur environnement immédiat, le tout sans encadrement législatif approprié.

LE 4 SEPTEMBRE 2012

Le conflit social entraîné par la hausse des droits de scolarité aura permis à Jean Charest de mettre la table pour des élections générales hâtives. Une campagne électorale estivale, en pleine période de vacances, alors que le bruit des casseroles et les manifestations étudiantes se poursuivaient.

Une campagne électorale qui allait se dérouler au moment même où la reprise des cours universitaires et collégiaux était imposée par la loi 12 (projet de loi 78). L'objectif de Jean Charest était clair : forcer de nouvelles confrontations entre étudiants, professeurs et forces de l'ordre. Mal lui en prit, celles-ci n'eurent pas lieu, la majorité des associations étudiantes préférant constater le résultat des élections avant de réévaluer leur stratégie.

Comme chacun le sait, les élections provinciales ont mené à un gouvernement minoritaire du Parti québécois qui, avec 32 % des suffrages, a raflé 54 des 125 sièges de l'Assemblée nationale. La grande surprise fut certainement le maintien de la base libérale (31 % du vote et 50 sièges), et ce, malgré l'ensemble des scandales qui ont secoué les membres du gouvernement sortant.

La Coalition Avenir Québec (CAQ), issue de la fusion entre François Legault et l'Action démocratique du Québec (ADQ), a confirmé sa place dans l'échiquier politique québécois. Les membres de la CAQ sont certainement déçus des 19 circonscriptions remportées, mais force est de constater qu'avec 27 % du vote, la CAQ est solidement implantée dans le paysage politique québécois. Il est ici important de rappeler qu'au total, ce sont 58 % des électeurs qui ont mis leur choix sur des partis politiques bien à droite du centre.

Faut-il rappeler que François Legault a martelé, tout au long de la campagne, que ses ex-collègues du Parti québécois avaient « les mains attachées » par les centrales syndicales? Le récent Sommet sur l'enseignement supérieur a confirmé que le PQ, en maintenant la ligne dure quant à l'indexation des droits de scolarité, n'entend pas céder devant le mouvement étudiant. Il est légitime de penser qu'à des fins purement électoralistes, le PQ soit tenté d'adopter la même approche envers les syndicats lors des prochaines négociations si, bien entendu, celui-ci est encore au pouvoir.

À gauche, Québec solidaire (QS) a doublé sa représentation à l'Assemblée nationale, Françoise David y rejoignant son collègue Amir Khadir. Avec 6 %, le vote de QS demeure relativement marginal, mais a peut-être « privé » le PQ d'une majorité parlementaire, en croient certains. On peut certainement dire la même chose des 2 % de suffrages obtenus par Option nationale (ON). Malgré plusieurs appels pour une alliance du vote souverainiste, aucune entente électorale n'a été conclue entre le PQ, QS et ON. Seuls ces deux derniers ont établi un pacte électoral dans les circonscriptions de leurs chefs respectifs.

MANDAT MINORITAIRE

Un pas en avant, deux en arrière... Les premiers mois du gouvernement Marois en ont surpris plus d'un par ses nombreux rebondissements. Plusieurs gestes ont été salués par les forces progressistes du Québec : abrogation de la loi 12 (projet de loi 78), fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly, moratoire sur l'industrie des gaz de schiste. Toutefois, d'autres décisions en ont laissé plusieurs perplexes : maintien de la taxe santé, annulation de l'augmentation d'impôts sur le capital, dégel des tarifs d'électricité, etc.

Le budget Marceau, déposé en novembre dernier, a clairement démontré que le PQ désirait poursuivre dans la voie d'austérité budgétaire tracée par le gouvernement précédent. Le maintien du retour à l'équilibre budgétaire, en 2014 et du remboursement de la dette par l'entremise du Fonds des générations ont entraîné une série de compressions budgétaires mettant à mal les services publics. « En matière de solidarité sociale, le PQ s'éloigne du PQ », titrait la CSN en réaction à ce budget.

Au cours des derniers mois, nous avons pu constater à quel point les directives du Conseil du trésor, qui souhaite récupérer tous les fonds de tiroir disponibles, avaient un impact sur une panoplie d'éléments. Les professeurs du collégial, qui avaient obtenu une enveloppe de 31 M\$ en vue de la reprise accélérée des cours suivant la grève étudiante, se sont vus menacés d'être privés d'une somme négociée de bonne foi. Le monde universitaire devra subir des coupes de 250 M\$ au cours des deux prochaines années, alors que le réseau collégial se voit affligé de compressions budgétaires de 21,5 M\$ cette année et de 16,2 M\$ l'an prochain. Alors même qu'elle exigeait de la ministre fédérale, Diane Finley, de reculer sur sa réforme de l'assurance-emploi, la ministre du Travail et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, effectuait en cachette des modifications importantes à l'aide sociale, privant ainsi les plus démunis de prestations déjà bien maigres. Dernières en date, les compressions de 56 M\$ dans le réseau des CPE nous confirment que le dogme du déficit zéro amène le PQ à couper partout, même dans ce que Pauline Marois décrit comme l'une de ses plus grandes réalisations.

Le Sommet sur l'enseignement supérieur fut, pour Pauline Marois et Pierre Duchesne, un succès relatif. Malgré certains gains pour les mouvements étudiant et syndical, le gouvernement s'est montré inflexible quant à l'indexation des droits de scolarité, qui seront augmentés d'environ 3 % par année, nous éloignant ainsi de notre objectif de gratuité scolaire. La seule concession accordée fut d'inclure la question des frais institutionnels obligatoires dans le chantier portant sur l'accessibilité aux études universitaires.

VERS UN « NOUVEAU » PLQ?

Pendant ce temps, le parti libéral s'occupait à se trouver un nouveau chef, à la suite du départ de Jean Charest. La nette victoire de Philippe Couillard ne peut que raviver nos craintes à l'égard de sa vision de l'État québécois. Ouverture du réseau de la santé au secteur privé, passage controversé au fonds d'investissement privé en santé, Persistance Capital Partners (négocié alors qu'il était encore ministre de la Santé et des Services sociaux), autant de choix qui sont en totale opposition avec notre vision des services publics.

Plusieurs vétérans du PLQ auraient souhaité que leur parti, plutôt que de défaire le gouvernement Marois à la première occasion, amorce une réflexion en profondeur de ses orientations politiques. La soif du pouvoir pourrait toutefois prendre le dessus sur la nécessité de faire le bilan sur dix années de

règne marquées de nombreux scandales. Il ne serait pas surprenant qu'au détour de quelques sondages, cette grande réflexion prenne le bord et que le PLQ force un retour aux urnes. Il faudra également surveiller le rôle qu'entendent jouer les « belles-mères » du PLQ, Couillard se voyant déjà dicter par certains ténors que la priorité du parti doit demeurer l'économie, et non pas les chicanes constitutionnelles.

L'espérance de vie moyenne d'un gouvernement minoritaire tournant autour de 18 mois, il serait fort étonnant qu'il n'y ait pas de nouvelles élections générales au Québec d'ici l'échéance de nos conventions collectives, en mars 2015. Et bien malin serait celui qui pourrait prédire un éventuel gouvernement. S'il devait y avoir des élections prochainement, tous les scénarios demeurent possibles.

PENDANT CE TEMPS, À OTTAWA

Au Canada, le gouvernement Harper confirme, jour après jour, son positionnement bien à droite et son désintérêt flagrant envers le Québec. La réforme de l'assurance-emploi pénalise directement les travailleuses et les travailleurs du Québec et de l'Est du Canada. Dorénavant forcés d'accepter un emploi à 70 % du salaire auparavant gagné, à 100 km de leur domicile, les travailleurs saisonniers, surtout, sont fortement atteints par cette énième refonte du régime. Plusieurs salarié-es du secteur public, notamment ceux à statut précaire et travaillant à temps partiel, seront touchés par cette réforme. Malgré la vaste mobilisation des organisations syndicales et des groupes de chômeurs, Stephen Harper poursuit sa vaste entreprise de démantèlement des mécanismes de solidarité sociale et de redistribution de la richesse.

En décembre dernier, l'adoption de la loi C-377 constituait une attaque des plus brutales contre les organisations syndicales et les travailleuses et les travailleurs qu'elles représentent. Celle-ci s'inscrit en droite ligne avec l'offensive antisyndicale qui s'amplifie aux États-Unis, notamment au Wisconsin (où l'on bannit le droit à la négociation pour des milliers de travailleurs du secteur public) et au Michigan (où la loi « *Right to work* » permet dorénavant aux syndiqué-es de ne plus payer leurs pleines cotisations syndicales). On assiste, tout juste de l'autre côté de la frontière, à la négation directe du droit à la négociation collective.

En forçant les organisations syndicales à dévoiler toute dépense supérieure à 5 000 \$, il est clair que le gouvernement tente de les museler en permettant à tous de pointer du doigt les dépenses des organisations qui sortent du strict cadre des relations de travail. Et même si Stephen Harper s'en défend aujourd'hui, il est légitime de penser qu'à terme, c'est à la formule Rand que les conservateurs voudront s'attaquer. De plus, le gouvernement Harper continue à vouloir affaiblir le mouvement syndical en s'attaquant aux fonds de travailleurs qui perdront, au cours des prochaines années, le crédit d'impôt de 15 % accordé à leurs cotisants. Qui sait ce que nous réserve de pire encore celui qu'on surnomme « The Bully » sur la colline parlementaire...

Conjoncture économique

Le monde entier peine à se remettre de la crise économique amorcée par l'effondrement des marchés financiers, en 2008. Les politiques d'austérité imposées en Europe se sont avérées un véritable échec, de l'aveu même des économistes du Fonds monétaire international qui reconnaissent s'être royalement fourvoyés dans leurs prévisions. En réduisant considérablement les services publics, ces mesures drastiques ont eu un effet négatif multiplicateur sur le taux de croissance du PIB. En Grèce ou au Portugal, les milliers de pertes d'emplois entraînées par ces politiques ont provoqué un accroissement de la pauvreté, de la famine et même du taux de suicide.

Ces programmes d'austérité budgétaire imposés dans les pays industrialisés continuent de miner la croissance économique. Ainsi, après avoir subi une décroissance de 0,5 %, en 2012, la zone euro devrait encore reculer de 0,6 %, en 2013. Au dernier trimestre de 2012, de l'ensemble des pays du G7, seul le Canada affichait une légère hausse de son PIB réel. Une croissance bien timide pour le Québec : alors que la croissance économique de 2012 sera sûrement inférieure à 1 %, une légère accélération de 1,4 % est prévue pour 2013.¹¹

L'Asie et les économies émergentes ne se sont pas révélées le moteur de reprise économique espéré. Malgré une croissance relativement « lente » de 7,8 % de la Chine en 2012, le PIB mondial n'a cru que de 3 % l'an dernier. Les prévisions fixent à 3,2 % la croissance mondiale pour l'année 2013.

Aux États-Unis, le désaccord entre les républicains et le président Obama quant aux mesures à appliquer pour réduire le déficit budgétaire américain risque de freiner la croissance économique du continent. Repoussées à la suite d'un accord intervenu in extremis, le 1^{er} janvier dernier, des compressions budgétaires de 85 milliards de dollars sont appliquées depuis le mois de mars. Celles-ci affectent sérieusement les exportations canadiennes vers notre principal partenaire économique.

On a souvent dit que le filet social québécois ainsi que les investissements consacrés aux travaux d'infrastructures avaient fait en sorte que la crise économique n'avait pas affecté le Québec avec la même violence que celle constatée chez nos voisins canadiens et américains. Néanmoins, l'exportation du pétrole albertain a maintenu la valeur du dollar canadien élevée. Le secteur manufacturier de l'Ontario et du Québec souffre considérablement de cette situation. La faible croissance économique aux États-Unis jumelée à un taux de chômage élevé nuisent à notre propre reprise économique. Au contraire, plusieurs indices laissent croire que nous faisons face à une importante période de stagnation économique, ce qui n'aide en rien les finances de l'État, ni le financement de nos services publics.

LE DOGME DE L'AUSTÉRITÉ REMIS EN QUESTION?

Un important débat fait rage depuis quelques mois : se serait-on trompés? Les fondations du dogme de l'austérité seraient-elles en train de s'effondrer? Déjà, en janvier dernier, l'économiste en chef du FMI, Olivier Blanchard, et son collègue, Daniel Leigh, admettaient de sérieuses erreurs de calcul dans les

¹¹ Études économiques Desjardins, *Prévisions économique et financières*, janvier et février 2013.

modèles économiques utilisés par le FMI et avouaient du même souffle que les plans d'austérité imposés par le FMI et d'autres avaient eu des impacts négatifs sur la croissance et l'emploi.¹²

Puis, tout récemment, un étudiant de l'University of Massachusetts Amherst, Thomas Herndon, décelait de sérieuses erreurs dans l'étude de Carmen Reinhart et Ken Rogoff, *Growth in a Time of Debt*. Celle-ci, publiée en 2010, indiquait que lorsque le poids de la dette d'un pays dépasse le seuil de 90 % du PIB, la croissance économique du pays se voit étranglée à tout coup. Or, le jeune étudiant dévoilait récemment que les deux économistes avaient ignoré les données de cinq pays (dont certains aussi importants que la Belgique, l'Australie et le Canada!) et avaient commis une erreur d'utilisation... du logiciel Excel!

On pourrait croire qu'il ne s'agit ici que d'une simple querelle entre économistes. Ce serait sous-estimer l'influence que *Growth in a Time of Debt* a eu sur la Commission européenne et le Fonds monétaire international lors de l'imposition des politiques d'austérité en Grèce, notamment. « En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, les 90 % sont devenus le pivot par excellence des politiques infligées à une ribambelle de pays, l'argument imparable des inféodés à la déesse austérité. Plus grave, beaucoup plus grave, cette étude a servi de faire-valoir pour bien des dirigeants politiques lorsque ceux-ci étaient appelés à justifier leur abandon de la lutte contre le chômage au profit du combat contre la dette qui passait, et passe toujours, par l'usage des forceps sur les programmes sociaux. », écrivait Serge Truffaut récemment.¹³

« Il y a trop d'astrologues dans notre profession », se plaisait à affirmer l'économiste Kenneth Galbraith. La saga Reinhart-Rogoff nous démontre, encore une fois, que l'économie n'est pas une science exacte, malgré ce que nombreux décideurs voudraient nous faire croire.

Il serait malheureusement naïf de croire que, une fois les aveux faits, les politiques d'austérité seront aussitôt renvoyées aux oubliettes. Comme le rappelait Paul Krugman en avril dernier :

Le fiasco Reinhart-Rogoff doit donc être compris dans le contexte plus large de l'austérité-mania : le désir évidemment intense des décideurs, des politiciens et des experts occidentaux qui préfèrent tourner le dos aux sans-emploi pour plutôt utiliser la crise économique comme un prétexte pour sabrer dans les programmes sociaux.

Ce que démontre l'affaire Reinhart-Rogoff est à quel point l'austérité a été vendue sur de fausses affirmations. Pendant trois ans, le virage vers l'austérité a été présenté non pas comme un choix, mais comme une nécessité. La recherche économique, ont insisté ses défenseurs, démontre que des choses terribles se produisent lorsque la dette excède 90 % du PIB. Mais la « recherche économique » n'a jamais démontré une telle chose : quelques économistes ont fait cette affirmation, alors que plusieurs autres ont manifesté leur désaccord. Les décideurs politiques ont abandonné les chômeurs et ont épousé les politiques d'austérité parce qu'ils le voulaient, pas parce qu'ils le devaient.

Est-ce que le fait d'avoir renversé Reinhart-Rogoff de leur piédestal changera quelque chose? J'aimerais y croire. Mais je fais la prédiction que les suspects habituels

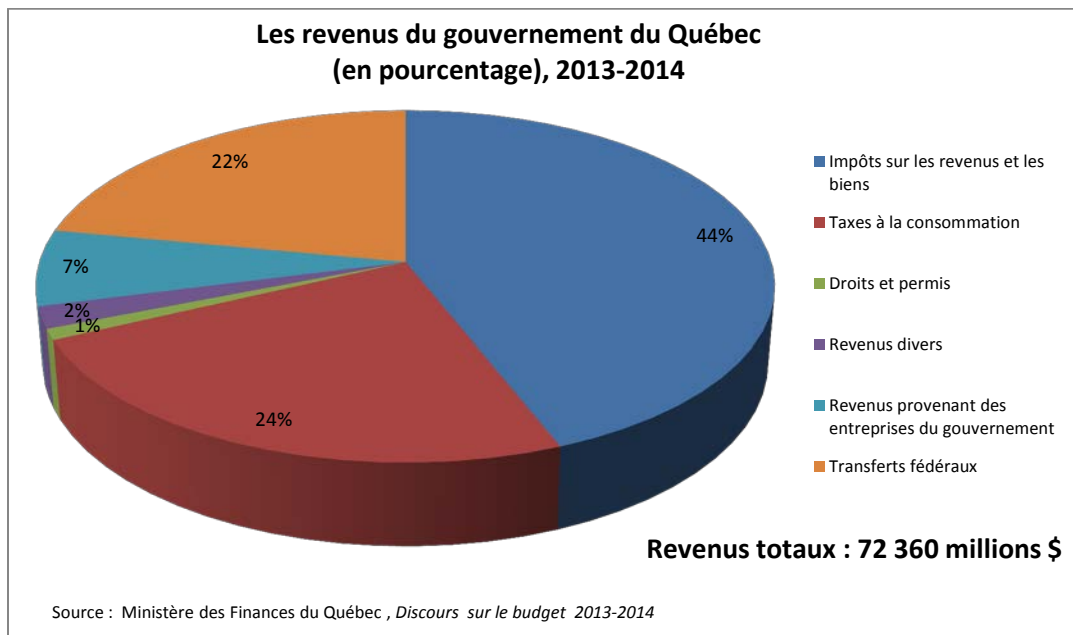
¹² Fonds monétaire international, *Growth Forecasts Errors and Fiscal Multipliers*, 3 janvier 2013.

¹³ TRUFFAUT, Serge. « L'Erreur économique – le chiffre du ma », *Le Devoir*, 22 avril 2013.

trouveront simplement une autre analyse économique douteuse à canoniser, et la dépression se poursuivra encore et encore.¹⁴

FISCALITÉ

Dans son discours, lors du dépôt du budget, à l'automne 2012, le gouvernement québécois prévoit des revenus de 72 360 millions et des dépenses de 72 392 millions pour l'année fiscale 2013-2014. Un peu plus de 28 % proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers auxquels s'ajoutent tout près de 24 % au titre des différentes taxes à la consommation (excluant les taxes spécifiques, telle la taxe additionnelle sur l'essence, le tabac et l'alcool).



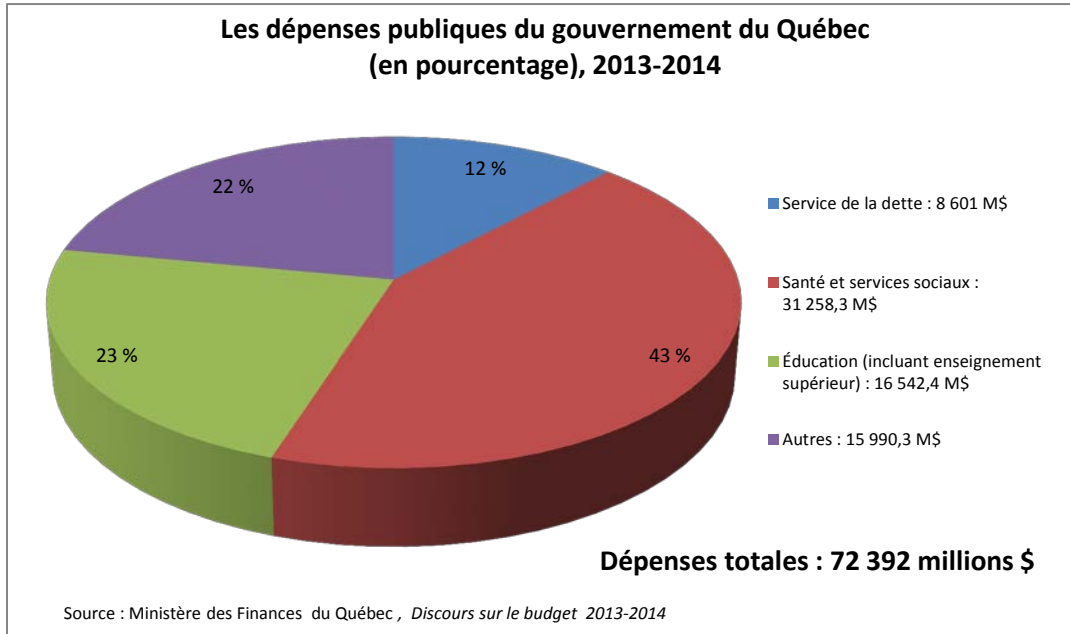
Moins de 1 %, même en incluant la partie versée au fonds des générations, proviennent des redevances sur les ressources naturelles. Les impôts des sociétés ne représentent, pour leur part, qu'un maigre 6,5 % des revenus de l'État québécois.

Il n'est pas inutile de rappeler, ici, les sommes colossales qui sont soustraites de la fiscalité des États, cachées dans les paradis fiscaux. Une récente étude coordonnée par l'International Consortium of Investigate Journalists évalue entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars qui sont ainsi détournés, annuellement, soit l'équivalent de l'addition des PIB des États-Unis et de la zone euro.¹⁵

¹⁴ KRUGMAN Paul, « *The Excel Depression* », *The New York Times* (notre traduction), 18 avril 2013. http://www.nytimes.com/2013/04/19/opinion/krugman-the-excel-depression.html?_r=1&

¹⁵ Truffaut, Serge. « Évasion fiscale – Haine de l'impôt », *Le Devoir*, 5 avril 2013.

Au Québec, les principales dépenses se répartissent de la façon suivante : 12 % pour le service de la dette et 88 % pour les dépenses de programmes, dont la moitié va à la santé et aux services sociaux. L'éducation, incluant l'enseignement supérieur, compte pour le quart des dépenses de programmes.



Les impôts servent avant tout à nous offrir des services publics, de bonnes écoles, de bons établissements de santé, des services sociaux, un système de sécurité public, un bon système de transport, etc. Ils ont également une fonction de redistribution des revenus dans la société.

Pour les individus, la fonction de redistribution s'exerce principalement de deux façons. D'une part, une progressivité plus grande des différentes taxes et impôts fait en sorte que les gens plus riches versent une proportion plus grande de leur revenu à l'État et, par conséquent, financent une proportion plus grande des services publics qui servent à l'ensemble de la population. D'autre part, ces taxes et impôts permettent également à l'État de transférer directement aux individus des sommes d'argent, que ce soit le paiement de soutien aux enfants, le versement de l'allocation d'aide sociale, le crédit de solidarité, etc.

Une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)¹⁶ démontre que les services publics sont une source de richesse importante pour les ménages et les entreprises du Québec. L'étude établit notamment qu'en 2007-2008, la valeur des services publics « consommés » par les ménages québécois se chiffrait en moyenne à 37 312 \$. Ce montant correspond à 68 % du revenu moyen de 54 682 \$ gagné par les familles, durant la période observée. Par individu, les avantages tirés des services publics représentaient une valeur moyenne d'environ 17 000 \$.

¹⁶ Pierre Gouin et Gabriel St-Martin, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois, la valeur redistributive de l'offre et de la consommation des services publics*, Rapport de recherche de l'IREC, février 2012.

Ainsi, en réponse à ceux qui affirment que « nous payons trop d'impôts », les auteurs de l'étude soulignent que les Québécois « en ont pour leur argent », puisqu'ils reçoivent environ 2 000 \$ de plus en services publics que les autres Canadiens chaque année.

L'étude confirme également la valeur redistributive des services publics en démontrant leur impact sur la réduction des inégalités. Les économistes de l'IRÉC affirment qu' « en tenant compte des impôts et des taxes payés par les ménages, l'action redistributive de l'État apparaît très importante puisque les ménages du quintile de revenu inférieur reçoivent annuellement pour 28 070 \$ nets en services publics tandis que les ménages du quintile supérieur paient en impôts 19 449 \$ de plus qu'ils ne reçoivent en services publics ».

LA DETTE PUBLIQUE

De 2000-2001 à 2007-2008, le ratio dette publique¹⁷/PIB du Québec a constamment diminué, passant de 77,2 % à 67,1 %¹⁸, pour ensuite amorcer une remontée pour atteindre 74,5 % en 2011-2012. Il est bien possible que ce ratio continue de se détériorer pendant encore quelques années, étant donné que, selon les prévisions, la croissance économique demeure très timide et que les déficits budgétaires ne seront pas résorbés avant le budget de 2014, si on se fie au plan de redressement prévu, selon les dispositions de la loi « antidéficit », et que s'est engagé à respecter l'actuel ministre des Finances. Pour le concept de dette retenue, dette brute, dette nette ou dette représentant les déficits accumulés, le Québec arrive au premier rang des provinces canadiennes pour les ratios d'endettement/PIB.

Bien que la dette puisse éventuellement représenter un réel problème, dans la mesure où la prime de risque exigée par les prêteurs pourrait mettre en péril la capacité de financer les services publics et les différents programmes de relance de l'activité économique, il reste que le niveau de la dette de l'État québécois est très loin des niveaux d'endettement de la plupart des pays de l'OCDE, qui devraient se situer à 111,4 % du PIB en 2013, selon une étude de cet organisme¹⁹.

Pour l'économiste, Louis Gill, « réduire la dette coûte plus cher que les économies qui en découlent », puisque « les sommes engagées dans la réduction de la dette sont supérieures aux économies d'intérêts réalisées ». Pour rembourser à court terme sa dette, l'État doit handicaper les capacités futures de son économie, en coupant services et investissements. Ce sacrifice est supérieur aux bénéfices obtenus.

Selon ses calculs, « après 20 années, nous aurons dépensé 20 milliards pour en économiser 10. [...] L'amélioration de la marge de manœuvre est donc à rechercher, principalement dans une croissance du PIB supérieure à celle de la dette, sans le coût prohibitif du remboursement. Cette croissance du PIB repose sur les investissements à faire, dès aujourd'hui, dans l'éducation, dans la santé et dans les infrastructures. Vouloir réduire la dette confine à l'impasse, à la réduction et à la privatisation des services publics. »²⁰

¹⁷ Il s'agit de la dette brute du gouvernement (déficits accumulés, investissements, passifs pour les régimes de retraite, dont le RREGOP, etc.), à laquelle on ajoute la dette des réseaux de santé et d'éducation, des municipalités et des autres entreprises, dont Hydro-Québec, sous la responsabilité finale du gouvernement.

¹⁸ Plan budgétaire 2012-2013

¹⁹ « Les emprunts des administrations publiques des pays de l'OCDE devraient s'accroître légèrement en 2013 », 27 février 2013.

²⁰ GILL Louis. *L'heure juste sur la dette du Québec*, mai 2010.

Par ailleurs, cette vision qui ne trouvait que peu d'échos il y a quelques de temps, semble reprise d'une certaine façon par le Fonds monétaire international (FMI), qu'on ne peut taxer d'être trop de gauche, qui mettait en garde dernièrement le Canada de vouloir atteindre trop vite l'équilibre budgétaire et qui estime maintenant que trop d'austérité est dangereux et qu'il faut s'occuper, de toute urgence, de relancer l'économie.

Joseph Stiglitz²¹ estime que le monde est aux prises avec « *une terrible maladie : l'austérité* ». Pour lui, la réduction du déficit à tout prix, notamment en période de stagnation de l'économie comme celle que nous subissons présentement, est néfaste et injustifiable sur la base des principes économiques. Il qualifie cette recherche d'équilibre à tout prix de « fétichisme du déficit ».

Le gouvernement du Parti Québécois a, hélas, décidé de poursuivre sur la voie de l'austérité en ajoutant des compressions additionnelles en santé et services sociaux, en éducation et même dans les CPE et dans l'aide sociale, et ce, dans le but d'atteindre le déficit zéro dans les délais prévus initialement. Il est à espérer que le gouvernement, aux vues d'une reprise économique qui s'annonce anémique, saura faire preuve de sagesse et laissera de côté, tant que les perspectives économiques resteront sombres, le dogme du déficit zéro.

DETTE DES MÉNAGES

L'endettement des ménages canadiens continue d'augmenter. Il atteint maintenant une hauteur de 166,7 % de leurs revenus disponibles. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse, accès plus facile au crédit, hausse de la valeur des maisons, etc.

La principale cause de cet endettement structurel des ménages canadiens demeure toutefois la stagnation des salaires. Selon Statistique Canada²², entre 1982 et 2010, le revenu médian des gens faisant partie du « 99 % » a augmenté d'un dérisoire 1,4 %, passant de 28 000 \$ à 28 400 \$ (dollars constants). Ajoutons à cela une hausse importante des dépenses rattachées au coût normal de la vie et nous avons là les ingrédients parfaits pour une explosion de l'endettement des individus et des familles. Pendant ce temps, le revenu médian du club du 1 % des Canadiens les plus riches est passé de 191 600 \$ à 283 400 \$, soit une augmentation de 48 %...

Dans la mesure où les économies tablent sur les dépenses de consommation pour relancer l'activité économique, le poids de l'endettement des ménages risque de devenir un handicap sérieux. Desjardins constate²³ que les revenus recommencent à progresser plus rapidement que le crédit à la consommation, ce qui devrait se traduire par une amélioration du ratio d'endettement.

Bien que le niveau d'endettement des ménages québécois soit plus faible que celui des autres Canadiens, il augmente quand même plus vite que leurs revenus. À noter que c'est principalement par l'emprunt hypothécaire que les ménages s'endettent. La dette hypothécaire compte maintenant pour 77 % de l'endettement des ménages. Loin de constituer une nouvelle forme d'investissement qui profite

²¹ STIGLITZ Joseph E. Le prix de l'inégalité, *Les liens qui libèrent*, 2012.

²² Statistique Canada, « Les tendances du revenu élevé chez les déclarants canadiens ,1982 à 2010 ». [En ligne]. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130128/dq130128a-fra.htm>

²³ Études économiques Desjardins, 13 décembre 2012.

à l'ensemble de la population, le refinancement avec des prêts garantis par la valeur des propriétés se présente, pour plusieurs, comme le seul moyen de maintenir un niveau de vie décent. Ainsi, en période de stagnation des salaires et de réduction du filet social, l'immobilier est en train de devenir la principale source de crédit supplémentaire permettant aux travailleuses et aux travailleurs d'avoir accès à des services et à des biens de consommation de base.

Conjoncture syndicale

Depuis 2010, le paysage syndical des secteurs public et parapublic n'a pas subi de profondes modifications comme celles vécues lors des premières années du gouvernement Charest.

Toutefois, la poursuite des fusions d'établissements dans le réseau de la santé et des services sociaux a mené des syndicats de la CSN à devoir traverser une période de choix d'allégeance syndicale. Ce maraudage permanent nous amène à consacrer une grande part de nos ressources à assurer notre représentativité syndicale plutôt que de contribuer à soutenir les revendications de nos membres.

Dans les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et parmi les organismes gouvernementaux, aucun changement n'est survenu. Il faut néanmoins souligner l'important travail de consolidation effectué depuis l'arrivée, peu avant la dernière négociation, de nombreux syndicats à la FNEEQ, qui représente aujourd'hui 85 % des enseignants et des enseignantes du collégial.

Avec ses 170 000 membres des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux, la CSN demeure la plus grande organisation syndicale présente dans les secteurs public et parapublic. Aucune autre organisation syndicale ne peut prétendre à une représentation aussi vaste et diversifiée que la CSN.

De nouvelles réalités s'imposent à nos syndicats. Avec les modifications à l'article 47,2 du Code du travail²⁴ et des dispositions concernant le harcèlement psychologique, le travail syndical s'est également complexifié. Certaines directions contribuent également à l'amplification de la culture du grief. Le réflexe du « Pas content? Dépose un grief! » a pris la place de la discussion et de la collaboration entre les parties. Et, devant la menace du dépôt d'une plainte en vertu de l'article 47,2, plusieurs syndicats ne peuvent plus se permettre de ne pas soumettre un grief à l'arbitrage. Ces transformations du travail syndical s'inscrivent dans un contexte plus général de judiciarisation des relations de travail.

ALLIANCE ET CONCURRENCE

Depuis la conclusion des ententes de principe par le front commun de 2010, des changements politiques importants sont survenus parmi nos partenaires syndicaux. À l'automne dernier, la CSQ exprimait le souhait de transformer le SISP en une nouvelle centrale syndicale des services publics. Ce désir ne semblait pas être partagé par la FIQ, qui a choisi de quitter définitivement le SISP.

Certaines organisations syndicales pourraient être en appétit lors de la prochaine campagne de changement d'allégeance, qui se déroulera du 4 juillet au 4 août 2014. Cela est-il le cas du SCFP, qui lançait en début d'année une vaste campagne publicitaire sur le personnel « périsoignant »? La FIQ et

²⁴ La modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Depuis, le comportement d'un syndicat dans d'autres circonstances que celles énoncées à l'article 47.3 (mesures disciplinaires), que ce soit en matière de négociation, d'application ou d'interprétation de la convention collective, peut faire l'objet d'une plainte devant la Commission des relations du travail (CRT). De plus, la CRT peut condamner le syndicat à d'autres remèdes (« rendre toute autre ordonnance ») que le simple référé à l'arbitrage, tel le paiement des frais encourus par le plaignant, par exemple.

l'APTS pourraient-elles aussi être tentées d'augmenter leur représentativité dans les catégories 1 et 4 du réseau de la santé et des services sociaux?

La CSN a toujours été ouverte aux alliances avec les centrales syndicales lors des négociations du secteur public, un souhait partagé par les quatre fédérations. En 2009, la consolidation du Front commun avait été précédée par un protocole de non-maraudage entre les organisations constituantes. Cela sera-t-il le cas en vue de nos prochaines négociations?

Avant de se projeter vers l'avant et de discuter d'éventuelles alliances avec nos partenaires syndicaux, il importe de rappeler ici certains faits saillants des bilans de la dernière négociation, effectués par les fédérations du secteur public CSN :

- **Plusieurs ont exprimé leur déception quant au règlement salarial.** Alors que nous demandions un rattrapage salarial et un maintien de notre pouvoir d'achat, les augmentations négociées (allant de 6 à 10,5 % selon l'évolution de l'économie) ont semblé trop faibles aux yeux de certains. Rappelons néanmoins que la dernière négociation s'est déroulée en pleine récession économique et que, pour la première fois au Québec, des mécanismes d'amélioration salariale reliés au partage de l'enrichissement collectif et à l'évolution du taux d'inflation ont été introduits dans nos conventions collectives;
- **Le manque de concertation politique du front commun** a été soulevé par plusieurs. À de nombreuses reprises, les demandes de la CSN d'avoir des rencontres entre responsables politiques sont demeurées lettre morte, créant ainsi de sérieux problèmes d'échanges d'information et de partage d'orientations politiques entre nos organisations respectives. Pour le SISF, la coordination du front commun ne devait être assumée que par les équipes-conseils;
- **La négociation de certains éléments de la rémunération aux tables sectorielles** a provoqué de multiples frustrations, chacun voulant tirer la couverture de son côté. La prime de 2 % supplémentaire obtenue par la FIQ en constitue un exemple. Le manque de concertation et de transparence entre les organisations syndicales a contribué à ce que, devant le paradoxe alliance/concurrence, ce dernier prenne le dessus, chacun voulant aller chercher sa prime à la signature en prévision du prochain maraudage;
- **Le renvoi d'éléments de négociation à différents comités de travail** a certes été une façon d'obtenir, pour certains d'entre eux, des enveloppes budgétaires dédiées à des objectifs particuliers visant à bonifier nos conditions de travail. Toutefois, la lenteur de ces travaux ou l'absence d'enveloppe budgétaire (dans le cas des ouvriers spécialisés, par exemple) furent source de déception. D'autant plus que, dans une telle négociation permanente, n'ayant pas les mêmes possibilités de moyens de pression, notre rapport de force est différent et les résultats s'écartent parfois de nos attentes initiales. Notons que ces mesures budgétaires sont prévues prendre fin en mars 2015.

OCCUPER L'ESPACE PUBLIC

On ne le répètera jamais assez. Nos négociations sont éminemment politiques et s'effectuent en grande partie sur la place publique, d'où l'importance de mesurer constamment l'impact de notre discours et de nos moyens d'action dans l'opinion publique. Notre capacité de contraindre notre employeur-législateur, afin d'obtenir les gains désirés, se mesure notamment par le taux d'appui de la population à nos revendications.

Les médias constituent un terrain où différents acteurs (syndicats, partis politiques, appareil gouvernemental, représentants d'intérêts privés, etc.) s'affrontent afin de faire valoir leurs intérêts respectifs. Au cours des dernières années, force est de constater que les lobbys de droite se sont accaparé une part grandissante de la place publique pour influencer la population et les décideurs en fonction des intérêts qu'ils représentent.

Que ce soit par l'entremise des chambres de commerce, de l'Institut économique de Montréal, de chroniqueurs politiques ou d'électrons libertariens à la Éric Duhaime, les attaques du patronat à notre endroit sont systématiques. Tout y passe : remise en question de la formule Rand, dénonciation des charges fiscales trop élevées pour les entreprises « créatrices d'emploi » (sic), attaque des régimes de retraite (particulièrement ceux du secteur public), dénigrement de la fonction publique, charges répétées à l'endroit de la sécurité d'emploi, etc.

Certaines régions, particulièrement à Québec et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ont par ailleurs vu le modèle des « radio-poubelles » devenir la nouvelle norme radiophonique. Le produit, vendu aux annonceurs, a fait ses preuves : du syndicat *bashing*, de la fonction publique *bashing*, sans oublier de dénigrer, dans les termes les plus vulgaires, tout ce qui aurait une graine de contestation sociale.

Malheureusement, ce détournement des plateformes journalistiques vers le commentaire politique instantané et omniprésent (puisque ces gens ont une opinion sur tout...) ne se limite pas aux Radio X. Le ton éditorial de plus en plus à droite des plateformes Québécois et Sun Media, particulièrement depuis le début du conflit au *Journal de Montréal*, rapproche la multinationale québécoise de son voisin américain, Fox News.

Il importe de se rappeler que nous aurons à naviguer dans cet environnement hostile. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer cette réalité. Il nous faudra riposter, bien sûr. Mais surtout, offrir à la population québécoise notre vision des services publics dans le développement du Québec. C'est au cœur de ce projet que doivent s'inscrire nos prochaines négociations.

« LA REINE NE NÉGOCIE PAS AVEC SES SUJETS »

En janvier dernier, la Cour supérieure du Québec dévoilait son jugement de notre contestation de la loi 43 (projet de loi 142) qui décrétait nos conditions de travail en décembre 2005. Les conclusions de la juge Claudine Roy sont cinglantes à plusieurs égards :

- La loi 43 ne porte pas atteinte à la liberté d'association; et même s'il y avait eu atteinte à la liberté d'association, celle-ci aurait été justifiée dans une société libre et démocratique;
- Le droit de grève n'est pas protégé par la liberté d'association;
- La loi ne visait qu'à prévenir les conséquences matérielles des débrayages et, ainsi, ne violait pas notre liberté d'expression;
- Enfin, la juge précise que les syndicats ont l'obligation de s'entendre avec le gouvernement, sans quoi ils ne peuvent accuser le gouvernement d'être de mauvaise foi.

Ce jugement confirme malheureusement que, contrairement aux syndicats du secteur privé, ceux du secteur public n'ont pas le même rapport de force devant un employeur législateur.

Cette décision nous indique également que, d'un strict point de vue juridique, le contexte légal ne semble pas approprié pour mener une offensive pour revoir notre régime de négociation. Politiquement, devant un gouvernement minoritaire, le contexte ne s'y prête pas non plus.

Nous sommes également confrontés au fait que, depuis quelques négociations, le budget du gouvernement québécois pave la voie aux paramètres financiers des négociations du secteur public. Ce fut le cas en 2005 (plusieurs se souviendront de l'affirmation qui se terminait inlassablement par « incluant l'équité salariale »), c'était aussi le cas en 2010, avec l'inflexible retour à l'équilibre budgétaire pour 2014. À ce chapitre, les gouvernements successifs ont toujours manqué d'imagination : on trouve toujours une façon de nous présenter la situation financière comme étant catastrophique. Toutefois, les prévisions du gouvernement, en 2010, étaient à ce point conservatrices que l'introduction d'une clause d'enrichissement liée à l'évolution du PIB nominal nous apparaissait comme un levier pour améliorer nos augmentations salariales. Inévitablement, l'incontournable « capacité de payer de l'État » nous sera encore une fois servie. Nous devons encore une fois user d'imagination pour sortir notre négociation de ces paramètres.

Conjoncture populaire et sociale

Nous pouvons certes nous réjouir d'un regain des luttes sociales et populaires au Québec. Les dernières années ont vu poindre d'importantes mobilisations qui ont eu un impact sur certains choix politiques au Québec. Ces luttes, à des degrés divers, ont également apporté leur lot d'innovations en matière de mobilisation.

Soulignons d'abord les nombreuses luttes citoyennes, observées dans différentes régions du Québec, contre l'exploitation des gaz de schiste. Des milliers de résidants se sont regroupés pour dénoncer l'opacité des opérations de prospection effectuées par les gazières, tout comme le rôle joué par le précédent gouvernement dans l'octroi des territoires aux différentes compagnies. Au-delà du phénomène « pas dans ma cour », c'est l'ensemble de la question de la gestion du territoire et des ressources naturelles ainsi que le développement énergétique souhaité qui fut mis à l'ordre du jour. Ces mobilisations, souvent canalisées par des regroupements citoyens spontanés, auront culminé par une prise de possession citoyenne des audiences du BAPE sur la question et auront forcé le nouveau gouvernement à imposer un moratoire complet sur cette exploitation. Elles auront également entraîné l'une des plus grandes manifestations de l'histoire du Québec moderne : le 22 avril 2012, joints par le mouvement étudiant, 300 000 Québécoises et Québécois prenaient d'assaut les rues de Montréal, à l'occasion de la Journée de la terre.

Il y a un peu plus d'un an, le mouvement *Occupy* s'installait au Québec, à l'instar de plusieurs grandes villes du monde. Leur slogan « *We are the 99 %* » a contribué à la prise de conscience collective du fait que, malgré la crise économique dans laquelle le monde de la haute finance nous a entraînés, les politiques d'austérité contribuent à concentrer la richesse et les pouvoirs décisionnels dans les mains des mieux nantis. Le mouvement *Occupy* n'a peut-être pas obtenu de gains concrets, mais a néanmoins contribué à la mise en place de vastes mobilisations, notamment en Espagne, au Portugal, en Italie et en Grèce, contre les politiques d'austérité exigées par la Banque centrale européenne, le FMI et la Commission européenne.

Pour certains, l'absence de résultats tangibles du mouvement *Occupy* tient en partie du fait que ce mouvement, sans porte-parole, sans plateforme, n'a pas su formuler de revendications concrètes.²⁵ Ce n'était sûrement pas le cas du mouvement étudiant du printemps 2012.

Confrontées à une augmentation de 75 % des droits de scolarité annoncée par le gouvernement libéral, en 2011, les associations ont décidé de prendre la rue pour contrer cette hausse vertigineuse. Cette opération ne s'est pas faite du jour au lendemain²⁶. La FECQ, la FEUQ et la CLASSE ont d'abord investi les établissements d'enseignement supérieur pour rejoindre leurs membres et faire les débats appropriés en assemblée générale. Un calendrier de mobilisation à long terme fut établi, devant culminer par une grève générale illimitée au printemps 2012.

Au plus fort de cette grève, plus de 300 000 étudiants collégiaux et universitaires ont débrayé pour bloquer la hausse. Des manifestations monstres, rassemblant plus de 200 000 personnes, furent

²⁵ FRANK, Thomas. « Occuper Wall Street, un mouvement tombé amoureux de lui-même », *Monde diplomatique*, janvier 2013. <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/01/FRANK/48630>

²⁶ Voir à ce sujet le billet d'Alec Castonguay : <http://www.lactualite.com/societe/le-poids-des-syndicats>

organisées à Montréal chaque 22 du mois. Dans toutes les régions du Québec, des actions furent mises sur pied.

On a souvent salué la très grande créativité du mouvement étudiant. L'énorme diversité des moyens d'action auxquels les associations étudiantes ont recouru s'explique en partie par la prise de possession collective des étudiantes et des étudiants de leur potentiel de mobilisation, ainsi que sur la décentralisation des lieux décisionnels de l'organisation des événements. L'utilisation massive et créative des médias sociaux a soutenu ces efforts tout au long de la lutte. Nous y voyons ici d'importants apprentissages que les syndicats du secteur public de la CSN peuvent tirer.

Nous ne pouvons passer sous silence l'extrême judiciarisation du conflit étudiant, pendant lequel de nombreuses injonctions ont été accordées afin que quelques étudiants minoritaires puissent avoir « accès » à leurs salles de classe, remettant en question par le fait même le droit de grève des associations étudiantes. À cette suprématie des tribunaux sur la démocratie étudiante s'est ajoutée une lutte sémantique par laquelle plusieurs ont voulu que le terme « boycott » remplace, du jour au lendemain, un droit de grève étudiante socialement acquis depuis des décennies.

Il s'agit là d'un important glissement, où l'action collective se voit soudainement réprimée au profit du droit individuel. Testée une première fois sur le dos des associations étudiantes, nous devons nous inquiéter que cette médecine puisse un jour être appliquée au mouvement syndical.

Force est de constater que le mouvement étudiant du printemps 2012 a agi comme véritable bougie d'allumage dans l'éveil des consciences de larges pans de notre société. Le mouvement des casseroles, en opposition à la loi spéciale qui attaquait les fondements mêmes de notre démocratie, n'en est qu'une illustration parmi d'autres.

Ce rapide survol des luttes populaires et sociales revêt une grande importance pour nous. Nous croyons qu'afin de faire de nos prochaines négociations un réel succès, il importe de rallier les segments de la population québécoise susceptibles de partager nos objectifs. À ce titre, les mouvements sociaux, citoyens, étudiants et populaires sont les plus susceptibles de partager notre vision des services publics au cœur du développement du Québec. Voilà pourquoi il importe de réfléchir sur les aspirations qui motivent ces mouvements afin de se mettre au diapason de leurs luttes.

Conjoncture dans les réseaux

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

En janvier dernier, l'Institut Fraser²⁷, bien campé à droite, publiait une étude comparative des différents systèmes de santé des provinces canadiennes en analysant quatre dimensions : la disponibilité des ressources, l'utilisation des ressources, l'accessibilité aux soins et la performance clinique des biens et des services de santé. Une des principales conclusions de l'étude est que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'une meilleure optimisation des ressources financières de leur système public de santé que les autres Canadiens et Canadiennes. Autrement dit, le Québec fait partie des provinces offrant les meilleurs services de santé à la population, et ce, même s'il s'agit de la province où les dépenses publiques de santé par habitant sont les moins élevées. Ainsi, selon l'Institut Fraser, c'est au Québec que le rapport qualité/coûts est le meilleur. Ce que l'étude ne nous dit pas, par contre, c'est que cette première place a été obtenue au détriment des conditions de travail et de la rémunération des salarié-es du réseau de la santé.

Les structures et le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux ont été passablement modifiés au cours des dix années du règne libéral. Le secteur privé a tranquillement pris sa place dans le réseau, de multiples façons. Les partenariats public-privé ont clairement démontré les problèmes inhérents à de telles démarches : dépassements de coûts, collusion, fraude. Une réelle dépossession des citoyens de leurs institutions publiques. Le recours à la sous-traitance pour des opérations aussi quotidiennes que les buanderies, les cafétérias et l'entretien des établissements (ou encore pour les chirurgies des hanches, des genoux et des cataractes...) ont également occasionné leur lot de complications : perte d'expertise, précarisation de l'emploi, dégradations des services aux usagers et augmentation des problèmes de salubrité. Enfin, le recours aux agences de personnel pour combler les pénuries de main-d'œuvre a fait exploser les coûts du système en de nombreux endroits, tout en créant deux classes de travailleurs au sein du même réseau de la santé et des services sociaux.

Lors de la création des CSSS, nous avons soulevé la crainte que les budgets dédiés aux CLSC soient rapatriés au profit des centres hospitaliers. À l'époque, le directeur de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, David Levine, nous avait garanti que les enveloppes ne seraient pas transférables d'une mission à l'autre. Nous constatons aujourd'hui que les directions des CSSS font exactement ce que nous avons prédit, particulièrement lorsqu'il faut désengorger une urgence à la suite de la publication d'un article de journal dévastateur. Ainsi, ce sont les services de première ligne et de prévention qui sont négligés. On pellette par en avant! La pression devient tellement forte que les directions n'hésitent plus à utiliser les vases communicants pour pallier au manque de financement.

Les politiques d'austérité poursuivies par le gouvernement Marois font en sorte que la croissance des dépenses dans le réseau de la santé et des services sociaux ne parvient pas à égaler la croissance des besoins. Les agences régionales de santé et de services sociaux doivent procéder à des compressions dans les budgets alloués aux établissements, entraînant des abolitions de poste et des coupes dans les services. Les ratios salariés/bénéficiaires se dégradent, les surcharges de travail s'amplifient : c'est le

²⁷ BARUA, Bacchus. « Provincial Healthcare Index 2013 », *Studies in Health Policy*, janvier 2013.
<http://www.fraserinstitute.org/fr/research-news/news/display.aspx?id=19214>

bien-être à la fois des salarié-es et des bénéficiaires qui se détériore. La loi 100²⁸ a également provoqué des effets dévastateurs dans certains services.

Pas surprenant que, dans un tel contexte, la morosité au travail devienne un sérieux problème. Une réalité bien documentée par l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux²⁹ : seulement 42 % des salarié-es du réseau se disent satisfaits de leur situation au travail, alors que, pour l'ensemble de la population active québécoise, ce taux se situe à 62 %. Seulement 29 % des répondants sont satisfaits de leur charge de travail, comparativement à 56 % pour la population active.

Il existe un lien évident entre, d'un côté, morosité et surcharge de travail et, de l'autre, les problèmes de santé mentale et d'absentéisme que nous constatons. Les coûts de l'absentéisme sont faramineux pour les l'État : pas moins de 362 millions de dollars pour l'année 2012 seulement. Environ 44 % de cette somme résulte de problèmes de santé mentale³⁰.

En conséquence des compressions financières et des effets provoqués, les dirigeants du réseau de la santé et des services sociaux ont entrepris de réformer la dispensation des services. Comme au privé, la performance doit être rehaussée. Ainsi, de nombreux projets d'optimisation des interventions ont été mis en place. Bienvenue à l'ère du *new public management* et du *benchmarking*!

Trop souvent, ces projets d'optimisation sont imposés sans la consultation et l'implication des syndicats et des salarié-es concernés. Trop souvent, ils sont basés sur des indicateurs quantitatifs, sans égard à la qualité des soins offerts. Trop souvent, ils portent sur le contrôle des interventions. L'exemple de la firme Proaction est éloquent : pas plus de tant de minutes pour donner un bain ou mettre quelqu'un au lit, sans égard à la condition générale des bénéficiaires, ni au contact humain nécessaire dans toute relation soignante. Ou encore, on calcule la performance d'un ergothérapeute en fonction du nombre de clients vus en une journée, au mépris de la qualité des soins offerts.

Encore une fois, c'est l'autonomie professionnelle des salarié-es du réseau qui est directement attaquée par des structures d'encadrement de plus en plus contraignantes.

Nous avons pourtant mené de multiples projets d'organisation du travail concluants. La clé du succès à chaque occasion? La consultation des salarié-es et l'implication des organisations syndicales dans le processus. Oui, il est possible de mener à terme des projets d'organisation du travail qui sont concluants, tant pour améliorer la qualité de vie au travail de nos membres que la qualité des services offerts. Mais les directions doivent comprendre que, sans notre implication, les projets d'optimisation sont voués à l'échec.

²⁸ Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Cette loi prévoit, entre autres, le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux du personnel administratif et la réduction des « dépenses de fonctionnement de nature administrative d'au moins 10 % [...]. À cette fin, les organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes du réseau de l'éducation doivent prendre les mesures nécessaires afin que, au terme de leur exercice débutant en 2010, la somme de leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement ait été réduite de 25 % par rapport à la somme de ces dépenses de l'exercice précédent. »

²⁹ *Sondage auprès des employés du réseau de la santé et des services sociaux du Québec* – Sondage CROP réalisé pour l'AQESSS, mai 2009.

³⁰ *Gestion de la présence au travail. Assurance salaire*. Direction générale du personnel réseau et ministériel – Programme santé des organisations et des individus, Ministère de la Santé et des Services sociaux, décembre 2012.

Les pénuries de main-d'œuvre constituent également un problème qui prend de l'ampleur. Non seulement les départs à la retraite augmentent (et sont parfois même devancés), mais les établissements peinent à recruter de la main-d'œuvre pour les remplacer. Nous croyons que pour faciliter le recrutement, il est possible d'améliorer la gestion des stages. Pour les nouveaux diplômés, un stage est une porte d'entrée, un premier contact avec le monde du travail des services publics. Un stage satisfaisant est un incitatif à poursuivre sa carrière dans les services publics. Voilà pourquoi nous devons atteindre une meilleure intégration et une plus grande valorisation des stages : il s'agit d'un excellent moyen pour recruter de la main-d'œuvre. Cela nécessite toutefois des ressources. Il importe également de conserver ceux et celles qui seraient tentés d'anticiper leur retraite par des mesures de mentorat intéressantes.

L'impact de la loi 25 (création des CSSS) et de la loi 30 (fusions des accréditations syndicales) se fait encore sentir. L'augmentation de la taille de nos unités syndicales a sensiblement changé le travail syndical de nos officiers

La grosseur de nos unités d'accréditation pose également le défi du sentiment d'appartenance et de la mobilisation de nos troupes, particulièrement à l'approche des négociations. Lors de l'élaboration de notre plan d'action, nous aurons à nous pencher sérieusement sur ces questions, afin que la notion de solidarité, dans l'ensemble de nos établissements, soit au cœur de nos démarches.

Par la loi 30, le législateur a imposé de négocier localement 26 sujets de convention collective. Sans refaire ici le bilan de cette négociation, force est de constater qu'à chaque nouvelle ronde de négociation nationale, la partie patronale invoque à tort cette loi pour éviter de négocier certaines demandes syndicales. Nous devons rester vigilants afin de maintenir notre entière capacité de négociation.

ÉDUCATION

Les compressions budgétaires dans le réseau des commissions scolaires n'ont pas cessé depuis la dernière ronde de négociation. Les politiques d'austérité se sont poursuivies avec le gouvernement Marois. Seulement pour les trois dernières années, les compressions s'approchent du demi-milliard de dollars. En avril dernier, la ministre Marie Malavoy annonçait de nouvelles coupes de l'ordre de 65 millions de dollars : pour l'année en cours, le manque à gagner s'élève à 215 millions.

Le fardeau de la lutte au déficit zéro est ainsi renvoyé dans la cour des commissions scolaires, à qui on demande d'augmenter les taxes scolaires ou de réduire les dépenses de l'administration. Malheureusement, ce sont les employé-es de soutien qui sont les premiers affectés par ces coupes budgétaires.

Abolitions de postes, pertes ou précarisation de l'emploi et surcharge de travail sur ceux et celles qui demeurent en poste sont les conséquences bien réelles de cette politique d'austérité. Malgré les appels se voulant rassurants provenant du ministère de l'Éducation, la menace d'une dégradation des services aux élèves, que ce soit pour leur surveillance, le service de garde ou encore l'entretien des établissements est bien réelle. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) soutient de son côté ne pas voir comment un effort supplémentaire pourrait être réalisé sans toucher encore plus aux services aux élèves. « Les troupes sont déjà au bout du rouleau, déclarait la présidente de la FCSQ,

Josée Bouchard, on leur demande de cumuler des activités et de tout faire avec moins, et là, c'est encore ce qu'on va devoir demander à tout le personnel l'année prochaine ». ³¹

Cette réduction du personnel salarié des commissions scolaires ouvre également la porte au recours à la sous-traitance. On assiste à une perte d'expertise publique dans nos établissements au profit d'intérêts privés, et ce, à une époque où des problèmes de moisissures dans nos écoles sont révélés chaque mois.

Ces compressions budgétaires s'ajoutent aux effets de la loi 100, adoptée en 2009. Celle-ci prévoyait le non-remplacement d'une personne sur deux partant à la retraite parmi le personnel de soutien.

Les compressions budgétaires et les lignes directrices de la loi 100 ont accentué la précarité de l'emploi au sein des commissions scolaires. Ces dernières n'affichent plus de postes qui permettraient de stabiliser les emplois. Elles ont plutôt recours à des affichages de moins de 20 semaines... à répétition! Précaires, sous-payés et sans les mêmes bénéfices marginaux, ces employé-es n'obtiennent jamais de permanence dans cette situation de probation abusive.

L'effet de ces nouvelles abolitions de postes et l'amplification de la précarisation de l'emploi se répercutent davantage sous la forme de surcharges de travail. On constate une augmentation des problèmes de santé mentale et d'épuisement professionnel parmi nos membres : l'augmentation des besoins des élèves, jumelée à une réduction des effectifs, créent une pression psychologique pour nos membres à dispenser les services. Et ceci alors que la violence en milieu scolaire, particulièrement dans le secteur de l'adaptation scolaire, prend de l'ampleur.

Bien entendu, la dégradation des conditions de travail entraînée par les compressions budgétaires n'aide en rien à recruter et à retenir la main-d'œuvre au sein des commissions scolaires. La situation est particulièrement préoccupante pour les ouvriers spécialisés, qui attendent encore un réel redressement salarial afin de réduire l'écart salarial avec le secteur privé et ainsi diminuer le recours à la sous-traitance.

L'éternelle remise en question du rôle et de la place des commissions scolaires influence bien évidemment les orientations prises par la FCSQ. Le souhait de l'ADQ d'abolir les commissions scolaires a été repris par la CAQ de François Legault. Le gouvernement libéral s'était également montré ouvert, un court laps de temps, à cette idée. Le candidat défait à la course à la chefferie du PLQ, Pierre Moreau, avait lui aussi repris ce projet lors de sa campagne. Devant ces menaces d'abolition des commissions scolaires, la FCSQ avait commencé un vaste chantier de restructuration des services, tant au plan national, régional que local, en demandant aux commissions scolaires de faire une analyse de fusion ou de regroupement de services. L'arrivée du PQ au pouvoir a mis un terme à ces travaux. Mais avec un gouvernement minoritaire et la possibilité d'élections à plus ou moins court terme, nous ne sommes pas à l'abri que de tels projets menaçant l'intégrité de notre réseau scolaire ne reviennent sur la table.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le réseau des cégeps n'a pas été épargné par le rouleau compresseur des politiques d'austérité appliquées par le gouvernement libéral, puis reprises par le gouvernement Marois. Aux compressions de

³¹ GERVAIS, Lisa-Marie. « Commissions scolaires : des coupes additionnelles de 65 millions ». *Le Devoir*, 19 avril 2013.

21,5 millions de dollars annoncées pour l'année 2012-2013 s'ajoutent de nouvelles coupes, dévoilées tout récemment, de 16,2 millions pour l'année en cours. Le personnel de soutien est particulièrement touché, les impacts étant essentiellement les mêmes que dans le réseau primaire et secondaire : abolitions de postes, précarisation de l'emploi, recours à des « projets spécifiques » pour éviter d'afficher des postes, surcharges de travail, augmentation de l'absentéisme, prétexte pour le recours à la sous-traitance... Encore une fois, la dégradation des conditions de travail entraîne de sérieux problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Et comme dans le secteur de l'éducation, l'application de la loi 100 amplifie l'ampleur de ces problèmes.

D'autres problèmes s'ajoutent à ces compressions. Plusieurs remises en question de la valeur des diplômes d'études collégiales (DEC) nous interpellent au premier chef. Que ce soit par l'entremise des ordres professionnels, des bureaux d'agrément canadiens, du plan d'optimisation du ministère ou de l'actualisation des programmes, on observe de plus en plus que les apprentissages dévolus aux programmes collégiaux glissent vers l'université ou l'éducation professionnelle. C'est la valeur des DEC qui est ainsi dénigrée.

Malheureusement, depuis la réforme de l'enseignement collégial des années soixante-dix, le ministère a aboli les comités consultatifs de disciplines. Nos demandes répétées d'introduire des comités nationaux de programmes n'ont pas été entendues. Ce constat nous a amenés à développer une certaine expertise pour intervenir dans ces dossiers, en concertation avec les enseignantes et les enseignants spécialistes de discipline et avec les syndicats qui les représentent. Toutefois, compte tenu de l'augmentation exponentielle de ces dossiers au cours des dernières années, nous ne pouvons plus accepter que l'expertise des spécialistes de disciplines soit ainsi mise de côté. Il en va de la qualité de la formation du réseau des cégeps.

La situation des cégeps en région est particulièrement préoccupante, compte tenu de la baisse démographique actuelle. La diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants fait en sorte que plusieurs programmes atteignent un seuil de sous-financement. En conséquence, il y a moins d'enseignantes et d'enseignants pour accomplir les tâches reliées à l'enseignement. *« Si rien n'est fait, les conséquences à court terme se traduiront par des fermetures de programmes, voire des fermetures d'établissements, réduisant ainsi l'accessibilité aux études supérieures en région ».*³²

La FNEEQ, la FEC (CSQ) et la Fédération des cégeps ont tenu, en avril 2013, un colloque portant sur l'accessibilité au réseau collégial dans l'ensemble du territoire québécois. Quatre thématiques, sur lesquelles devraient porter des pistes de solution, ont fait consensus : l'offre des programmes, la formation continue, le financement et la mobilité étudiante.

En lien avec la question des cégeps en région, le chantier de travail portant sur l'offre de formation collégiale, qui découle du récent Sommet sur l'enseignement supérieur, sera pour nous l'endroit privilégié pour faire connaître des pistes de solution durables et structurantes. Les orientations qui y seront dégagées pourraient avoir des conséquences sur nos prochaines négociations, particulièrement pour deux dossiers importants : le financement des cégeps et de ses enseignants ainsi que la formation continue. Dans les deux cas, des mandats de travail ont fait suite au règlement de la dernière convention collective. En ce qui concerne le financement, l'orientation générale est de faire en sorte que celui-ci soit en lien avec le travail réellement effectué.

³² Colloque sur le développement des cégeps en région, avril 2013.

En ce qui concerne la formation continue, nos travaux portent sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants qui y œuvrent. L'objectif est de mettre un terme à une formation à deux vitesses et, pour y arriver, il faut améliorer grandement les conditions des chargés de cours sous-payés, précaires et non-intégrés dans l'ensemble des activités académiques des établissements collégiaux.

Tant pour le personnel de soutien que pour le personnel enseignant, l'écart salarial entre le réseau collégial et l'entreprise privée occasionne de graves problèmes de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre. Les directions doivent alors abaisser les qualifications requises ou encore rappeler au travail des gens ayant pris leur retraite. La comparaison avec d'autres réseaux du secteur public peut aussi être défavorable : un enseignant en soins infirmiers gagnera 10 000 \$ de moins que s'il travaillait en milieu hospitalier. Le fait que les cégeps en région offrent souvent des emplois à temps partiel contribue aux difficultés d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.

Les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers font maintenant partie de la réalité quotidienne des cégeps. Il importe de leur donner les moyens nécessaires leur permettant la réussite de leur projet de formation. Plusieurs accommodements demandent l'expertise des enseignantes et des enseignants, soit comme spécialistes de disciplines, soit comme pédagogues. Là encore, il nous faudra travailler à la reconnaissance pleine et entière de notre travail.

Enfin, une sérieuse bataille semble pointer à l'horizon entre les enseignants des cégeps et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). La CEEC désire orienter ses travaux vers des audits de qualité, c'est-à-dire d'instaurer de nouveaux mécanismes en vue d'évaluer les mécanismes internes d'évaluation de plusieurs politiques institutionnelles qui régissent, entre autres, l'évaluation des apprentissages et l'évaluation des programmes d'études. C'est un passage de l'évaluation à... l'évaluation de l'évaluation. Des enseignants libérés de leur tâche et du personnel non-enseignant seront mis à contribution afin de comptabiliser, d'analyser, de sous-peser, d'évaluer des indicateurs... Une telle démarche grugera inévitablement dans le temps de travail des enseignants. Autant de ressources détournées des services directs au profit d'un autre grand délire évaluatif. Sans mentionner qu'une telle entreprise d'évaluation quantitative attaque de plein fouet l'autonomie professionnelle du personnel enseignant.

Ainsi, depuis plusieurs années, nous assistons à une érosion de l'autonomie, tant individuelle que collective, du personnel de soutien et enseignant du réseau des cégeps. Cette perte d'autonomie entraîne une perte de sens du travail accompli quotidiennement, dans la mesure où les contraintes administratives et normatives deviennent de plus en plus lourdes. Devoir agir en fonction de trop nombreux mécanismes de reddition de compte fait perdre l'objectif premier du réseau des cégeps : former des jeunes et des adultes en conciliant le développement personnel, la formation citoyenne et la préparation à l'université ou au marché du travail.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Les fonds de tiroir semblent être très prisés par le gouvernement du Parti québécois. C'est à se demander si ce n'est pas le tiroir lui-même qu'on gratte actuellement. Les organismes gouvernementaux ne sont pas en reste et subissent, ici et là, des compressions budgétaires importantes.

Ainsi, le Conseil du trésor annonçait récemment qu'il n'avait pas l'intention de respecter l'entente de principe conclue, en juin 2012, entre la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et le syndicat des employé-es (une entente de principe avalisée en assemblée générale!). Le Conseil du trésor refuse que la quinzaine d'avocats de la CDPDJ obtiennent la parité salariale avec les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État. Une parité salariale pourtant obtenue par les avocats de l'aide juridique tout récemment.

Les problèmes de recrutement de la main-d'œuvre semblent importants à la Régie des installations olympiques (RIO). La direction n'a pas de perspectives à long terme pour s'assurer du renouvellement des employés. On préfère embaucher des retraités pour de courtes périodes ou faire appel à des agences de placement.

La RIO a également recours à la sous-traitance, particulièrement pour les travaux d'entretien. Que ce soit pour la sécurité des événements ayant lieu sur l'Esplanade (l'aménagement de cette dernière ayant fortement accru l'achalandage au stade) ou pour les tours guidés de la tour, la direction de la RIO désire écarter les employés syndiqués afin de faire appel à des sous-traitants.

Le grand enjeu à la RIO pour les prochaines années demeure néanmoins l'aménagement d'un nouveau toit. Une décision devrait être prise avant la fin de l'année 2013. Le renouvellement du toit aura inévitablement un impact sur l'ensemble des opérations du stade, notamment en permettant de tenir des événements en période hivernale. Mais, dans un contexte de gouvernement minoritaire et d'austérité budgétaire, le gouvernement Marois osera-t-il investir les sommes nécessaires?

Le Palais des congrès est aussi affecté par la précarisation de l'emploi. Plusieurs salarié-es partant à la retraite ne sont pas remplacés. Également, l'employeur multiplie les occasions pour insérer les nouveaux postes dans la catégorie... non syndiquée.

Il est prévu que le réseau de l'aide juridique prenne en charge le système de pensions alimentaires prochainement. Il faudra s'assurer que cet ajout de tâches ne vienne pas alourdir les charges de travail des personnes salariées.

Des changements importants à la Société des traversiers du Québec pourraient avoir un impact sur les emplois. La Société réfléchit actuellement sur l'implantation de vente de billets en ligne et la vente de cartes de style opus pour les traverses. À Québec, les travaux de réaménagement du stationnement de Lévis, prévus cet été, ainsi que la possibilité de revoir la configuration de la rue Dalhousie pourraient également influencer l'achalandage.

Enfin, notons que les compressions budgétaires dans le secteur de la recherche se traduisent malheureusement par des abolitions de postes ou la suppression de certains services au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), au Fonds québécois sur la nature et la technologie (FQNT) et au Fonds québécois de recherche en santé (FQRS).

Comme prévu à l'Annexe C de la loi 37³³, d'autres organismes gouvernementaux syndiqués à la CSN pourraient décider de se joindre à nous lors des prochaines négociations. À cette fin, les assemblées générales de ces unités d'accréditation doivent donner le mandat de négociation à leur fédération respective.

³³ Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

Au travail, maintenant!

PARTAGER CES PRÉMISSSES DE CADRE STRATÉGIQUE

Au cours des prochaines années, nos services publics traverseront un défi de taille : procéder au plus grand renouvellement de la main-d'œuvre de leur histoire, à une époque où le bassin de main-d'œuvre disponible au Québec se réduira considérablement. Nous croyons que, pour attirer et retenir la main-d'œuvre nécessaire à leur fonctionnement, il est urgent d'y rendre attrayantes les conditions de travail. Voilà pourquoi nous nous proposons de faire de la rémunération le véritable enjeu de nos prochaines négociations, en mettant l'accent sur les salaires. Nous croyons également qu'il est possible d'améliorer les conditions de travail, particulièrement en ce qui a trait à la qualité de vie au travail, afin de renforcer la capacité des salarié-es des réseaux publics à exercer leur profession au meilleur de leurs capacités. Nous aurons, au cours des prochains mois, à partager cette analyse et ces perspectives de négociation avec nos 170 000 membres.

Ainsi, nous sommes d'avis que la consultation en vue de l'élaboration de nos cahiers de revendications sectorielles et de table centrale devra s'effectuer simultanément. Procéder en deux étapes pourrait laisser l'impression à nos membres qu'il s'agit de deux négociations distinctes. Nous aurons à faire le débat, en assemblée générale, sur la pertinence de faire de la rémunération notre enjeu de négociation et de son impact sur la hauteur de nos demandes sectorielles. Il en va de même pour les assemblées générales d'adoption de nos cahiers de négociation.

Enfin, nous aurons également à étudier, au cours des prochains mois, la possibilité de faire un dépôt simultané de nos projets de négociation au gouvernement, afin d'envoyer un message clair quant à notre démarche. Nous aurons ainsi l'opportunité d'exiger du gouvernement et des différents comités patronaux de négociation de déposer leurs cahiers de demandes à la même occasion. Au cours des rondes précédentes, les dépôts patronaux, survenus plusieurs semaines après les nôtres, ont causé nombre d'irritants. Il importe d'avoir l'heure juste sur l'ensemble des enjeux de négociation dès le début des pourparlers.

PERSPECTIVES D'ALLIANCES

Lorsque nous avons abordé, cet hiver, au cours de nos rencontres avec les responsables des quatre fédérations, la question des alliances avec les autres organisations syndicales, ceux-ci nous ont répondu que nous devons d'abord et avant tout renforcer les alliances au sein même de la CSN.

Ainsi, on souhaite une plus grande coordination des quatre fédérations, y compris de leurs négociations sectorielles. L'équipe du CCSP, nous dit-on, doit prendre ce leadership afin de faire des prochaines négociations un réel succès. Nous croyons que ce désir cadre bien avec l'idée de faire de la rémunération l'enjeu de négociation et d'ajuster nos revendications sectorielles en conséquence.

Le travail du CCSP, en appui aux comités de négociation des quatre fédérations, s'effectue sur deux plans. D'abord en termes de liaison entre les différents comités de négociation : nous avons l'objectif de favoriser l'unité entre nos différentes composantes, basée sur un climat de confiance qui n'est possible que par le partage d'informations quant à l'évolution des différentes tables de négociation. Ces

échanges doivent être effectués avec une réelle implication de l'ensemble des responsables politiques et des porte-paroles aux tables de négociation. Le travail du CCSPP doit également s'effectuer au plan technique, sous forme de soutien et d'échange d'expériences avec nos différents comités de négociation afin de solutionner les problèmes qui peuvent survenir en cours de négociation.

VERS UN ÉVENTUEL FRONT COMMUN?

À l'heure actuelle, aucune discussion formelle n'a été entamée avec nos partenaires syndicaux quant à un éventuel front commun en vue des prochaines négociations. Ceci ne veut pas dire qu'on ne doit pas, de notre côté, se poser certaines questions.

Règle générale, les bilans des quatre fédérations portant sur les dernières négociations réitèrent l'importance de favoriser les alliances syndicales les plus larges possible lorsque vient le temps de négocier. Deux irritants majeurs, soit le renvoi aux tables sectorielles d'importants éléments touchant la rémunération et le manque de coordination *politique* du dernier front commun, ont toutefois été identifiés.

Une éventuelle alliance avec nos partenaires syndicaux doit d'abord et avant tout répondre à un besoin. Ainsi, les besoins de la CSN en prévision de nos prochaines négociations doivent être clairement identifiés avant d'entamer les discussions avec les autres organisations syndicales. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être à la remorque d'un cadre stratégique développé par d'autres.

Bien entendu, un front commun ne peut reposer uniquement sur une coordination technique. Les canaux d'échanges ne peuvent être assumés seulement par des personnes conseillères syndicales, et ce, tant du point de vue de la négociation, de la mobilisation que des communications. Les responsables politiques des différentes organisations syndicales doivent pouvoir parler d'une seule voix, assumer collectivement le rôle de chef d'orchestre partageant une seule et même partition. Afin d'y parvenir, les rencontres politiques de coordination d'un éventuel front commun sont plus que nécessaires.

PLACE AUX CONSULTATIONS

Au cours des six derniers mois, les quatre fédérations des secteurs public et parapublic de la CSN ont procédé à une importante réflexion collective : jeter les balises stratégiques et les orientations générales qui devront nous guider lors de chacune des étapes de notre préparation, en vue des prochaines négociations. Il nous faut maintenant rejoindre nos membres pour partager avec eux cette réflexion. Par la suite, nous aurons à construire et à harmoniser, tous ensemble, nos cahiers de négociation ainsi qu'un cadre stratégique qui saura soutenir nos travaux.

Nos conventions collectives viendront à échéance dans moins de deux ans. Le décompte est commencé.